

# HISTOIRES FORESTIÈRES DU QUÉBEC



**Symbolisme du pin blanc  
chez les Premières Nations**

**Le Séminaire de Québec  
et la Seigneurie de Beaupré**

**La belle histoire de la luxuriante  
Forêt Drummond**

Automne 2024 - Hiver 2025  
Vol. 16, n° 2

# MERCI !

## À NOS PARTENAIRES

Ressources naturelles  
et Forêts

Québec



UNIVERSITÉ  
LAVAL

## À NOS MEMBRES VAN BRUYSSSEL



Bureau de promotion des  
produits du bois du Québec  
(QWEB)



Jean-Claude Mercier



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec



Louis Campeau



Domtar CHANTIERS  
CHIBOUGAMAU



imaginemj  
AGENCE DE COMMUNICATION



Pierre J.H. Richard



## À NOS MEMBRES BIENFAITEURS



Réjean Bergevin



# Sommaire

Vol. 16, n°2, Automne 2024-Hiver 2025

<b>Mot de la Ministre</b> Façonner ensemble la forêt de demain Par Maité Blanchette Vézina, MRNF	<b>p. 5</b>
<b>Mot de l'éditeur et président</b> Un passionnant voyage forestier du XV <sup>e</sup> siècle à aujourd'hui Par Pierre Mathieu, SHFQ	<b>p. 7</b>
<b>Devoir de mémoire</b> La rivière Manouane : un album de photos inédites sur la drave vers 1926 Par la Société d'histoire forestière du Québec	<b>p. 9</b>
<b>Arpenteurs-géomètres, ingénieurs forestiers et mesureurs de bois : les professions en débat à l'Assemblée nationale du Québec (1870-2010)</b> Par Maude Flamand-Hubert et Antoine Harel, Université Laval	<b>p. 13</b>
<b>Suggestion de lecture</b> <i>Un an dans la vie d'une forêt</i> Par Lucie Caron, SHFQ	<b>p. 25</b>
<b>Le Séminaire de Québec et la seigneurie de Beaupré</b> Par Benoît Grenier, Université de Sherbrooke	<b>p. 28</b>
<b>Symbolisme du pin blanc chez les Premières Nations</b> Par Michel Huot, retraité du MFFP	<b>p. 34</b>
<b>La belle histoire de la luxuriante Forêt Drummond</b> Par Pierre Jean avec la collaboration de Pierre Mathieu, SHFQ	<b>p. 41</b>
<b>Pierre Jean, un forestier passionné</b> Par Jacques Pinard, ing.f. retraité	<b>p. 49</b>
<b>Chronique culinaire</b> Les recettes de chantiers Par Raymonde Beaudoin	<b>p. 51</b>
<b>Noël</b> Par J. A. Duchastel (1926)	<b>p. 54</b>

#### Rédactrice en chef

Phyllis Leclerc

#### Graphiste

Marie-Josée Houde, ImagineMJ

#### Collaborateurs à ce numéro

Raymonde Beaudoin  
Maité Blanchette Vézina  
Lucie Caron  
Maude Flamand-Hubert  
Benoît Grenier  
Antoine Harel  
Michel Huot  
Pierre Jean  
Pierre Mathieu  
Jacques Pinard

#### Réviseurs

Louis Campeau  
Véronique Coudé  
Michel Huot  
Pierre Mathieu

#### Comité de rédaction

Véronique Coudé, coordonnatrice  
Phyllis Leclerc, rédactrice en chef  
Guy Lessard, administrateur  
Pierre Mathieu, président  
Isabelle Regout, administratrice  
Gérard Szaraz, administrateur

#### Édimestre

Lucie Caron

#### Photo de la page couverture

Marie Anick Liboiron

#### Note aux lecteurs

Les textes, opinions, avis, renseignements et informations publiés dans la revue sont sous la responsabilité de leurs autrices et auteurs et n'engagent aucunement la Société d'histoire forestière du Québec.

#### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

ISSN 1918-1760



# Du bois, c'est plein de qualités.

## Du bois, ça emprisonne le carbone.

Même une fois transformé, le bois continue d'emprisonner le carbone tout au long de sa vie.



## Du bois, c'est renouvelable.

On s'assure que nos forêts se régénèrent afin qu'elles continuent de capter et d'emprisonner du carbone.

## Du bois, c'est plus que du bois.

Au Québec, on s'assure de bien gérer cette ressource remplie de qualités. Et ça, c'est bon pour la planète.



[onaimelebois.ca](http://onaimelebois.ca)

Avec la participation financière du

Québec 



Conseil de  
l'industrie  
forestière  
du Québec



## Façonner ensemble la forêt de demain



La forêt est une richesse et une source de fierté pour les Québécois et Québécoises. Son histoire et son apport inestimable à ce que nous sommes sont au cœur de la vitalité socioéconomique de plusieurs communautés.

Conscients des divers enjeux auxquels notre filière forestière fait face actuellement, nous devons, plus que jamais, nous souvenir du passé, bien lire le présent et façonner durablement l'avenir de la forêt en fonction du contexte dans lequel nous vivons et des défis que nous entrevoyons pour le futur.

Pour y arriver, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a tenu une vaste démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt, entre février et avril 2024. Le rapport de synthèse rendu public en juin dernier énonce quatre grands constats qui confirment la nécessité de moderniser notre régime forestier. Nous devons intégrer les particularités régionales dans la planification pour établir une gestion forestière plus agile tout en préservant l'harmonisation entre les différentes utilisations de la forêt; adapter l'aménagement forestier pour y inclure la notion de changements climatiques; augmenter la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement de la filière forestière; et repenser le réseau de chemins multiusages pour le rendre plus sécuritaire et assurer un meilleur partage des coûts de réfection et d'entretien entre les utilisateurs. Nos pratiques et notre régime forestier doivent être revus pour les adapter aux nouvelles réalités.

C'est pourquoi je me suis récemment engagée à moderniser le régime forestier québécois. Notre gouvernement, aidé de ses partenaires du milieu forestier, est à pied d'œuvre pour poser les assises de cette réforme de la législation actuelle qui permettra notamment d'innover dans la filière forestière et de rendre nos forêts plus résilientes.

Je suis convaincue que, tous ensemble, nous y parviendrons et que notre riche histoire forestière se poursuivra en assurant l'aménagement et la gestion durables des forêts québécoises.

**Maité Blanchette Vézina**

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts  
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent  
et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



# Les ressources renouvelables de la nature sont la base de la croissance durable.

Près de 400 000 acres de terres forestières privées sont gérées de façon durable par les professionnels forestiers de l'usine Domtar de Windsor, au Québec. Grâce à nos meilleures pratiques et à une récolte avec précision de haute technologie, la forêt est à la fois une ressource durable pour la biodiversité de la région et pour les produits fabriqués dans notre usine voisine. Mais plutôt que de nous croire sur parole, demandez au Forest Stewardship Council® (FSC®), qui certifie notre gestion forestière depuis 2005.

PÂTE.  
PAPIER.  
EMBALLAGE.

Domtar.com

Domtar

# FORMA BOIS

La référence en formation continue de l'industrie du bois



# MOT DE L'ÉDITEUR ET PRÉSIDENT DE LA SHFQ

## UN PASSIONNANT VOYAGE FORESTIER DU XV<sup>E</sup> SIÈCLE À AUJOURD'HUI

Dans ce numéro, nous parcourons le temps du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. D'abord, notre collaborateur Michel Huot, dans son article sur le pin blanc dans la spiritualité des Premières Nations, remonte le temps jusque dans les années 1400 où les différentes nations iroquoises ratifient un traité de paix autour de cet arbre mythique.

L'historien Benoît Grenier, de l'Université de Sherbrooke, explique pourquoi le Séminaire de Québec possède encore une immense forêt privée qu'il continue de désigner comme sa « Seigneurie de Beaupré », connue aussi comme « les terres du Séminaire », acquise entre 1662 et 1665 par le premier évêque de Québec, François de Laval.

Maude Flamand-Hubert et Antoine Harel, de l'Université Laval, nous proposent un survol de la genèse de l'incorporation des professions associées à la gestion et à l'aménagement du territoire forestier dans les débats de l'Assemblée nationale de 1870 à 2010.

Un forestier passionné, Pierre Jean, raconte la belle histoire de la Forêt Drummond depuis 1925, avec ma collaboration. Cet article est suivi d'un hommage à ce technicien forestier qui connaît cette forêt comme sa poche sous la signature de Jacques Pinard, ing.f. retraité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ancien président de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Notre « Devoir de mémoire » présente un album de photos inédites de la drave sur la rivière Manouane en Haute-Mauricie vers 1926. Les extraits de l'album montrent différents éléments, dont un chemin de fer, un imposant remorqueur, des digues, des barrages... Nous souhaitons en savoir plus sur ce secteur et cette période. C'est un appel à tous !

Dans notre première « Chronique culinaire », l'autrice Raymonde Beaudoin raconte ses souvenirs de chantier vers les années 1940 dans un magnifique livre *Recettes de chantiers et miettes d'histoire* paru aux Éditions du Septentrion que nous remercions pour leur excellente collaboration. Nous vous invitons à essayer le choix de recettes proposées et si vous êtes charmés, procurez-vous ce bel ouvrage.

Dans l'esprit du temps des Fêtes, nous avons déniché dans nos archives un article paru en 1926 dans la revue *La Forêt et la Ferme* sur les coutumes de cette période de l'année à travers le monde et sur l'importance de l'arbre de Noël.

Enfin, notre édimestre, Lucie Caron, nous suggère un livre de David George Haskell *Un an dans la vie d'une forêt*, un ouvrage scientifique qui cache un roman de suspense, un recueil de poésie et un récit de voyage. Sans aucun doute une lecture qui invite à la méditation.

Et comme toujours, nous tenons à souligner la présence de nos membres partenaires, Van Bruyssel – dont les nouveaux membres Solifor et le Groupe Lebel –, et bienfaiteurs dans la revue en nous proposant des publicités inspirantes.

Joyeuses Fêtes à tous !

**Pierre Mathieu,**  
B. Sc. appliquées, option génie forestier, et MGP



## LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

Les activités de la Société d'histoire forestière du Québec sont rendues possibles grâce au soutien financier du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, des membres partenaires, des membres Van Bruyssel et bienfaiteurs, de commanditaires, de la cotisation de notre centaine de membres réguliers et fidèles, sans oublier nos bénévoles. Afin de poursuivre le rayonnement du savoir culturel et scientifique visant la compréhension des aspects historiques et sociaux de la foresterie québécoise, nous avons besoin du soutien de nouveaux membres.

Votre société d'histoire forestière du Québec (2024-2025)

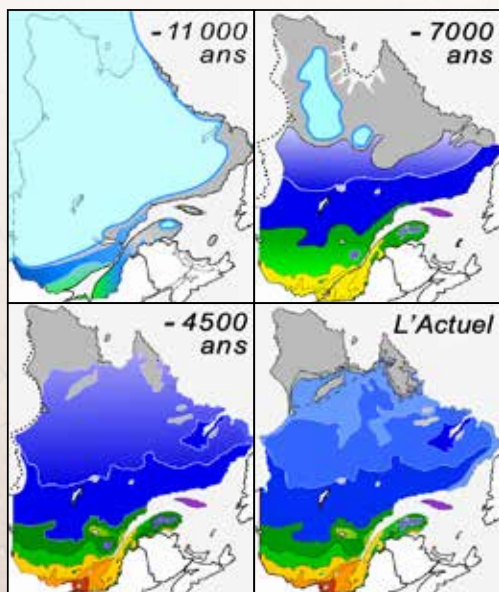
- Pierre Mathieu, président
- Réjean Bergevin, vice-président et président du comité des finances
- Marie Anick Liboiron, secrétaire-trésorière et présidente du comité sur la visibilité
- Caroline Flaschner, administratrice
- Gérard Szaraz, administrateur
- Guy Lessard, administrateur
- Isabelle Regout, administratrice
- Louis Campeau, administrateur
- Nancy Gélinas, administratrice

### INVITATION

Suivez la Société d'histoire forestière du Québec en visitant régulièrement le site web de la SHFQ au [www.shfq.ca](http://www.shfq.ca) et sur notre page Facebook.

Pour en savoir plus, voir la page « [Devenir membre \(shfq.ca\)](http://www.shfq.ca) » de notre site Web.

## Histoire et préhistoire de nos forêts



Les glaces sont illustrées en bleu clair à bordure foncée. La toundra est figurée en gris. Les bleus plus ou moins soutenus représentent les pessières, les verts traduisent les sapinières et les orangés, les érablières. Les gradients de couleur reflètent la densité du couvert végétal.



Carotte sédimentaire lacustre

### NOS FORÊTS RÉSULTENT D'UNE LONGUE ÉVOLUTION SOUS DES CLIMATS TRÈS VARIÉS.

*Cette évolution nous est connue surtout depuis la dernière déglaciation du territoire.  
La prise en compte du temps long, cher au forestier, enrichit notre amour des forêts.*



[pierrejrichard@sympatico.ca](mailto:pierrejrichard@sympatico.ca)

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- [Sur l'histoire postglaciaire de la végétation de la forêt boréale](#)
- [Sur l'histoire postglaciaire des pessières et sapinières de l'Ouest du Québec](#)
- [Sur l'histoire postglaciaire des pessières et sapinières de l'Est du Québec](#)
- [Sur la méthode utilisée pour connaître la préhistoire de la végétation](#)
- [Un conte fantastique mais véritable sur l'histoire du milieu en Montérégie](#)



# DEVOIR DE MÉMOIRE



## LA RIVIÈRE MANOUANE UN ALBUM DE PHOTOS INÉDITES SUR LA DRAVE VERS 1926

Par la Société d'histoire forestière du Québec

**A** lors que l'histoire du chemin de fer qui a été au cœur de la construction de l'usine de pâte à papier à La Tuque par les frères Brown en 1917<sup>1</sup> est bien connue et documentée<sup>2</sup>, celui qui a permis la drave sur la rivière Manouane vers 1926 pour alimenter l'usine Laurentide à Grand-Mère<sup>3</sup> reste à découvrir. Le chemin de fer assez rudimentaire comme laisse entrevoir l'album de photos déniché dans les archives de l'ingénieur forestier Léopold Anctil, était-il relié à celui de La Tuque ? La rivière Manouane, longue de 120 km prend son embouchure à environ 50 km au nord-ouest de La Tuque<sup>4</sup> et coule vers l'est. C'est l'une des 15 rivières se jetant dans la rivière Saint-Maurice. À l'époque, afin de contribuer à la drave des billots deux barrages auraient été construits sur la rivière Manouane<sup>5</sup>.



Source: Rivière Manouane (La Tuque) — Wikipédia (wikipedia.org)

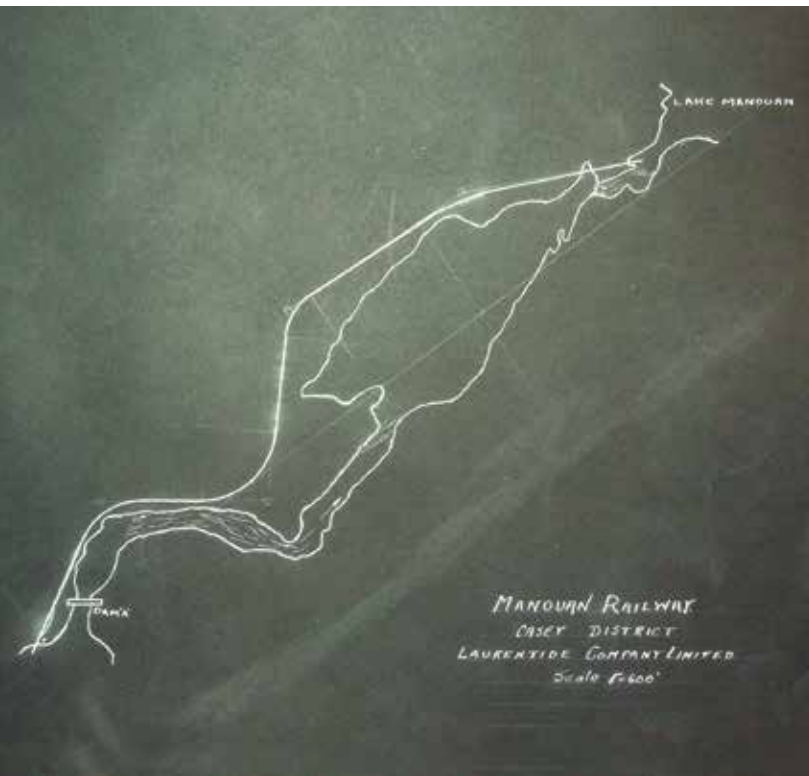
1 Usine vendue à la CIP en 1954, maintenant propriété de West Rock du Canada Corp. depuis 2015.

2 Le chemin de fer de la Haute-Mauricie à l'honneur dans une exposition (lenouvelliste.ca), mars 2022

3 Gilbert, Jean-Paul (2021), *Survol de l'évolution de l'industrie des pâtes et papiers au Québec, 3<sup>e</sup> édition, 1805 à septembre 2021*, Société d'histoire forestière du Québec, 130 p. ([https://shfq.ca/wp-content/uploads/2021/07/IPPP\\_2021\\_VF-REV\\_20211217\\_ISBN-VP-WEB.pdf](https://shfq.ca/wp-content/uploads/2021/07/IPPP_2021_VF-REV_20211217_ISBN-VP-WEB.pdf), p. 66)

4 Rivière Manouane (La Tuque) — Wikipédia (wikipedia.org)

5 De Lagrave, François et Pépin, Marius. (1984), *L'épopée des draveurs de la Mauricie, 1909-1984*, 235 p.



L'album de photos, dont nous vous présentons des extraits<sup>6</sup>, montre divers éléments du chemin de fer, un imposant remorqueur pour l'époque, des digues, des barrages, des quais ainsi qu'un empilement de billots datant de 1925-1926.

La Société d'histoire forestière du Québec souhaite en connaître plus et fait appel à ses membres et amis pour nous transmettre toute information additionnelle au sujet de la drave sur la rivière Manouane vers 1930: [info@histoiresforestieres.com](mailto:info@histoiresforestieres.com)

À visionner: *Les bûcherons de la Manouane* de l'Office national du film du Canada, 1962



<sup>6</sup> L'album complet des photos peut être consulté sur le site Internet de la SHFQ: <https://shfq.ca/wp-content/uploads/2024/04/Chemin-fer-Manouan.pdf>



Tobacco Bay Caches



Dock - Tobacco Bay

# TOBACCO BAY.



Unloading logs By CONVEYOR



Oil Engine Running CONVEYOR.



## WOOD CUT AT TOBACCO BAY - 1925-26



# Fiers de leur histoire et de leur savoir-faire

LES INDUSTRIELS QUÉBÉCOIS DE PRODUITS DU BOIS

vous offrent des solutions innovantes, écoénergétiques et durables répondant aux plus hauts critères de qualité pour la vie d'aujourd'hui



Bureau de promotion  
des produits du bois  
du Québec (QWEB)



**pro**  
de la  
**forêt**  
ing.f.orêt

Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec

[oifq.com](http://oifq.com)

# ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, INGÉNIEURS FORESTIERS, MESUREURS DE BOIS :

## PROFESSIONS EN DÉBAT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (1870-2010)



Par Maude Flamand-Hubert, professeure agrégée, Université Laval

et Antoine Harel, ing.f., M. Sc., candidat au doctorat en sciences forestières, Université Laval

### INTRODUCTION

Le Code des professions a célébré ses 50 ans en 2023. Pour souligner cet anniversaire, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), demandait que soit entrepris « un grand chantier de modernisation de nos lois professionnelles et du système qui les régit » (Venne, 2023). Au mois de mai, le Gouvernement du Québec annonçait la mise en marche du chantier visant à rendre l'Office des professions plus souple et plus agile afin de faire face aux défis que pose la gouvernance des ordres professionnels et la protection du public (*Le Courrier parlementaire*, 2023).



Le parlement et le champ de sylviculture, vers 1900. Entre 1894 et 1896, les ouvriers du département des Travaux publics terminent le nivellement des terrains et sèment la première pelouse. En 1895, un champ de sylviculture est implanté face au parlement. Ce champ, qui se voulait une sorte de musée de la forêt, présentait alors toutes les essences de la forêt canadienne.

Source : [Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec](#)

L'Office des professions du Québec est créé en 1973 dans les suites de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Commission Castonguay-Nepveu, 1966-1972). Dans leurs recommandations déposées en 1970 (volume 7 du rapport), les commissaires recommandent de revoir l'encadrement de l'ensemble des professions, et non seulement

du secteur de la santé et du bien-être social. La Commission faisait le constat de l'évolution générale des professions exercées dans un cadre privé. Jusque dans les années 1950, ces professions dites « libérales » étaient principalement associées aux médecins, avocats, ingénieurs civils, notaires. Aujourd'hui, on dénombre 46 ordres professionnels représentant 55 professions et

regroupant un total de 422 000 membres (Gouvernement du Québec, 2021). Les principaux domaines d'activités couverts par le Code des professions sont le droit, la santé, l'aménagement du territoire. Cette façon d'encadrer la pratique de certaines activités professionnelles est l'aboutissement d'un long processus législatif dont on peut retracer l'évolution grâce,

notamment, aux journaux des débats de l'Assemblée nationale du Québec<sup>1</sup> et aux lois associées à l'encadrement des professions.

À l'aube des transformations annoncées, nous proposons de retracer brièvement l'évolution des professions et des lois professionnelles associées au territoire forestier. En effet, au sein du large domaine de l'aménagement du territoire se retrouvent l'arpentage et le génie forestier, deux professions encadrées par le Code des professions. Au cours de l'histoire, d'autres professions rattachées aux activités forestières ont aussi fait l'objet de discussions publiques. C'est le cas, par exemple, du mesurage du bois, bien que son encadrement n'ait pas mené à la création d'un ordre professionnel.

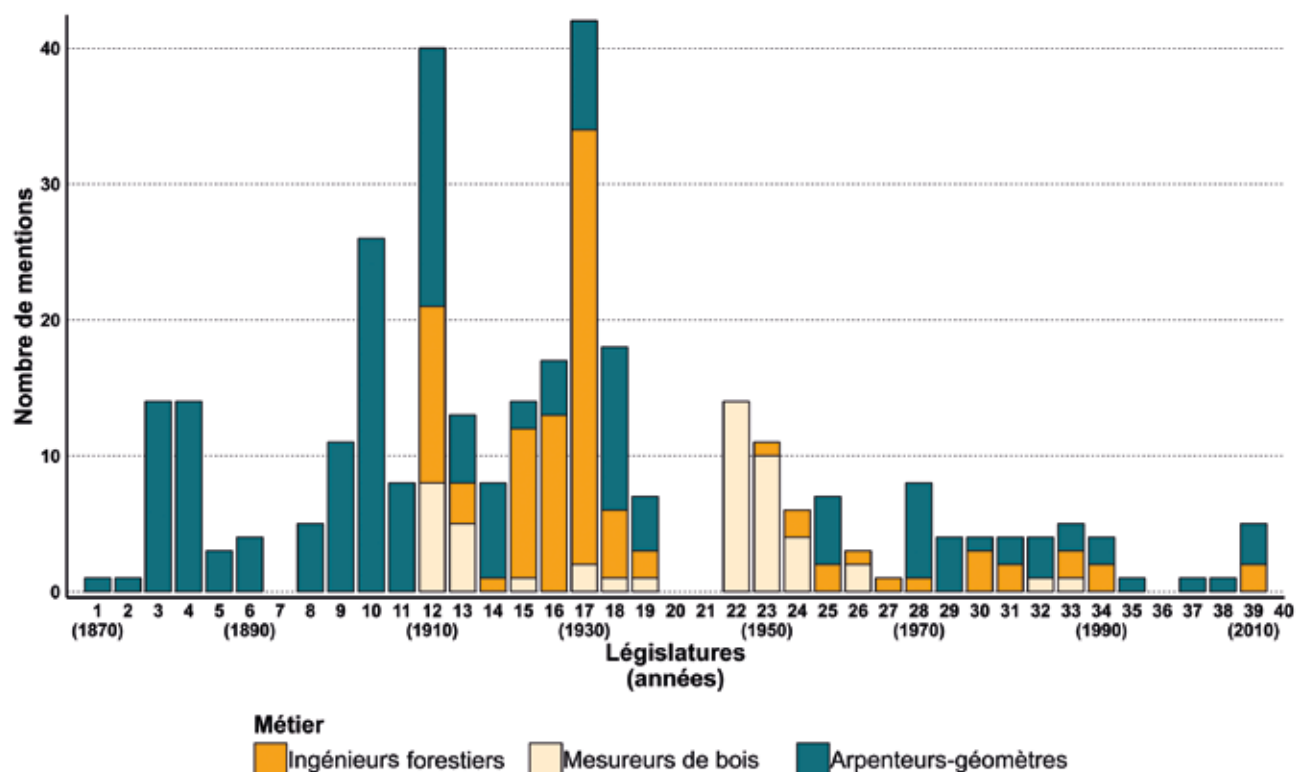
## LA CRÉATION DE L'OFFICE DES PROFESSIONS

Une des constats de la Commission Castonguay-Nepveu est l'état de dépendance et de vulnérabilité dans lequel se retrouvent les citoyens lorsqu'ils font appel à certains services professionnels. En effet, en raison des connaissances spécifiques qu'ils possèdent sur un sujet donné et de leur compétence à poser certaines actions, les professionnels se trouvent en situation de pouvoir envers leurs clients (lorsque les services sont offerts sur une base individuelle et personnelle, comme dans le cadre d'un rendez-vous médical) ou envers le public (lorsque les services sont délivrés dans un cadre collectif, comme lors de la construction d'un pont) (Duclos, 2019, p. 798). L'objectif du Code des professions est de protéger les individus et le public de possibles abus qui pourraient être commis par des professionnels. En d'autres mots, le Code des professions vise à assurer que les services rendus

par les professionnels soient de qualité et qu'ils soient rendus dans le respect de la sécurité et de l'intégrité des individus et du public (Duclos, 2019, p. 799-800). Sur cette base, un ordre professionnel est un organisme d'autorégulation et de surveillance qui a pour mission d'encadrer une profession et de mettre en place des mécanismes de contrôle qui ont une portée juridique visant à assurer la protection du public. À travers la Loi sur les professions, l'État délègue donc aux ordres des pouvoirs et des privilèges de façon qu'ils puissent mener leur mission.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il existait déjà des regroupements professionnels sous forme d'associations et de corporations. Les corporations jouent alors cependant très souvent un double rôle, soit celui de protéger les intérêts des membres de la profession et de faire des représentations politiques pour les défendre, et parfois de protéger le public (Duclos, 2019, p. 804-805).

1 Le Journal des débats de l'Assemblée législative, la principale source utilisée dans cet article, est publié en différents formats selon les années de référence. Pour en savoir plus sur leur reconstitution et leur publication, nous référons les lecteurs au site Internet de la [Bibliothèque de l'Assemblée nationale](#).



Mentions de certaines professions associées à l'aménagement du territoire forestier à l'Assemblée nationale du Québec, par législature, entre 1870 et 2013.

# « Avant 1973, les corporations professionnelles jouent un double rôle de protection du public et de protection des intérêts des membres. Après 1973, les corporations ont pour unique mandat de défendre le public. Des associations professionnelles spécifiques ou des syndicats prennent le relai de la défense des intérêts des membres.

Si le principe de l'autorégulation par les pairs était déjà reconnu, l'encadrement juridique était inégal et la régulation des professions est un sujet qui pouvait régulièrement survenir dans les débats politiques. Le graphique qui suit illustre la fréquence des mentions concernant les arpenteurs, les ingénieurs forestiers et les mesureurs entre 1870 et 2013.

## NOMBRE DE MENTIONS DES PROFESSIONS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC ENTRE 1870 ET 2013.

PROFESSION	NOMBRE DE MENTIONS
INGÉNIEUR FORESTIER	103
ARPENTEUR	180
MESUREUR DE BOIS	50

On constate rapidement que, de façon générale, elles étaient beaucoup plus fréquentes jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, avant la création du Code des professions. Par la suite, les débats se déplaceront vers d'autres tribunes.

On observe ensuite que les arpenteurs prédominent, jusqu'à l'apparition des ingénieurs forestiers et des mesureurs de bois à compter de 1909. Comment expliquer cette évolution? Quels sujets retenaient l'attention?

### LES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES : UNE PROFESSION QUI TRAVERSE LE TEMPS

Une première explication de la prédominance des arpenteurs dans les débats entre 1870 et 1912 est leur rôle fondamental dans le contexte de l'ouverture du territoire. Avec l'expansion de la population et de l'exploitation des ressources, l'exactitude des lignes d'arpentage devient de plus en plus importante. Que ce soit dans le but d'organiser l'exploitation des ressources naturelles – forestières, mais aussi hydrauliques et minières – ou de planifier la colonisation agricole, l'arpenteur joue un rôle fondamental de documentation et de division du territoire. Au fil des années, deux sujets de débat reviennent périodiquement. Le premier concerne les tarifs chargés et le coût des arpentages pour le Trésor public, jugés par certains trop élevés, alors que d'autres revendiquent plutôt de meilleures conditions salariales pour les arpenteurs. Le second

sujet porte sur la qualité du travail effectué. Des conflits surgissent parfois lorsque des inexactitudes ou erreurs sont commises dans la mesure des lignes d'arpentage. L'expertise des arpenteurs est aussi parfois prise à partie dans le contexte de controverses à propos de la répartition des terres, de travaux forestiers, ou concernant le trajet d'une voie ferrée ou d'une route.

C'est le 15 février 1875 que sont émises au parlement québécois les premières préoccupations concernant la qualité de la formation des arpenteurs. Le député de Gaspé, Pierre Fortin (1823-1888), soumet à la Chambre un projet visant à instaurer l'obligation d'« un cours d'étude plus élevé et plus étendu » pour accéder à la pratique de l'arpentage, « profession qui devient de plus en plus importante, et demande des connaissances de

plus en plus étendues »<sup>2</sup>. Le mois de décembre de la même année est marqué par les étapes menant à l'adoption d'une loi visant à exiger de meilleures qualifications chez les arpenteurs pour accéder à la profession. Toute personne souhaitant être admise comme clerc arpenteur – apprenti – doit posséder des compétences linguistiques de façon « qu'il puisse traduire correctement le français en anglais » et doit être capable d'écrire sous dictée dans sa langue maternelle (français ou anglais, selon le cas). Il doit en outre posséder des connaissances en géographie générale et du Canada, en mathématiques (fractions vulgaires et décimales, extraction des racines carrées et cubiques, règles

<sup>2</sup> Acte pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du Canada, concernant les arpenteurs et les arpentages », Statuts refondus du Québec, 39 Vict., chap. 34, 1875.

de proportions et de régression, géométrie, trigonométrie rectiligne, mesurage des surfaces et des solides, usage des logarithmes), en minéralogie, en botanique et plus spécifiquement concernant la flore forestière du Canada, sur les opérations de bornage, ainsi qu'en droit de la propriété. Il est également précisé que les membres du bureau des examinateurs ne pourront eux-mêmes préparer un élève à subir l'examen préliminaire pour être admis à l'étude de l'arpentage. On cherche à s'assurer ainsi qu'il n'y ait pas de tricherie, de favoritisme ou de conflit d'intérêt entre les recrues et les évaluateurs<sup>3</sup>. L'article 17 du même acte précise par ailleurs que des pénalités sont prévues pour tout arpenteur qui induirait en erreur, « avec connaissance de cause », le commissaire aux terres de la couronne. L'arpenteur se doit donc d'être intègre et honnête lors de l'exécution de sa pratique.

Les modifications aux règlements encadrant la pratique de l'arpentage se transforment ainsi par l'adoption de lois. À certaines occasions, l'admission d'arpenteurs est débattue à l'Assemblée législative. C'est le cas de l'arpenteur William Crawford, autorisé à être admis à la pratique – sous réserve de réussir l'examen – après une absence prolongée du Bas-Canada et plusieurs années de pratique à l'étranger<sup>4</sup>. La reconnaissance et la rétention des arpenteurs, mais aussi des ingénieurs forestiers comme nous le verrons plus loin, est une préoccupation récurrente discutée par les députés.

Dès 1881, un projet de loi visant à « constituer le corps des arpenteurs de la province de Québec » est déposé à la Chambre d'Assemblée<sup>5</sup>. L'Acte concernant les arpenteurs de la province de Québec et les arpentages est sanctionné le 27 mai 1882. La loi se divise en deux grandes parties, soit une première qui couvre les privilèges et devoirs de la corporation, et la deuxième ceux des arpenteurs admis à la pratique. La loi stipule tout d'abord que les arpenteurs sont « constitués en corps politique et incorporés sous le nom de : « Les arpenteurs de la province de Québec »<sup>6</sup>. L'existence juridique de la corporation lui donne le droit, par exemple, d'acquérir et de posséder des biens. Mais surtout, cette reconnaissance octroie des pouvoirs à la corporation en matière d'organisation et de gestion de la profession, comme l'élection d'un bureau directeur, la responsabilité des examens d'admission à la profession, la fixation des honoraires professionnels et des cotisations des arpenteurs qui obtiennent le droit d'exercer. La corporation est aussi responsable de « maintenir la discipline et l'honneur du corps des arpenteurs et de prononcer des censures [sanctions] contre tout membre coupable de quelque infraction »<sup>7</sup>. Alors qu'auparavant, les conflits étaient portés devant la cour de justice suivant les règles du code civil, un syndic est constitué, responsable de recevoir la plainte, d'enquêter, de concilier et de sévir, le cas échéant, lorsque des plaintes sont déposées contre les arpenteurs. Des devoirs accompagnent également la création de la corporation, notamment celui d'assurer la conservation de ses archives de façon à pouvoir les soumettre si requis

devant une cour de justice.

Quant aux arpenteurs eux-mêmes, la loi stipule qu'un arpentage n'est valide que s'il est exécuté par un arpenteur admis à la pratique après avoir prêté serment qu'il réalisera les activités de mesure – chaînage – avec justesse et précision. C'est aussi à ce moment qu'est clarifiée l'interdiction de réaliser des arpentages au sujet desquels il pourrait trouver un intérêt pour des personnes qui lui sont apparentées – jusqu'au degré de cousin germain, inclusivement. Différentes précisions sont apportées sur les méthodes pour tirer les lignes, la mise en place des bornes, marques et poteaux d'arpentage, ainsi que sur les informations à inclure aux procès-verbaux d'arpentage. L'arpenteur est également tenu de conserver les procès-verbaux d'arpentage qu'il réalise – appelées « minutes » – et de les organiser et classer en répertoire ou index, de façon à pouvoir les retrouver facilement et en fournir copies. Les arpenteurs négligents peuvent être soumis à des amendes, être suspendus ou destitués de leurs fonctions s'ils fournissent des informations « contraires à la vérité » dans leurs documents d'arpentage (procès-verbaux ou certificats d'arpentage).

Finalement, la loi protège l'accomplissement des activités d'arpentage de toute entrave, soit interdit quiconque d'empêcher un arpenteur d'exécuter son travail sous peine d'amende ou d'emprisonnement, incluant lorsqu'il circule sur une propriété privée. Des punitions peuvent également être infligées si une personne de façon « volontaire ou illégalement, efface, dérange ou déplace une borne, ou toute autre marque ou poteau placés par un arpenteur dans l'exécution de ses fonctions »<sup>8</sup>.

3 « Acte pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du Canada, concernant les arpenteurs et les arpentages », Statuts refondus du Québec, 39 Vict., chap. 34, 1875.

4 « Acte autorisant le bureau des examinateurs pour l'examen des candidats pour l'admission à la pratique des arpenteurs dans le Bas-Canada (province de Québec) à admettre après examen William Crawford à la pratique de la profession d'arpenteur », dans Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, 3<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 21 novembre au 28 décembre 1876.

5 « Projet de loi tendant à constituer le corps des arpenteurs de la province de Québec », dans Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, 4<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 27 mai au 7 juin 1881.

6 « Acte concernant les arpenteurs de la province de Québec », Statuts de la Province de Québec, 45 Vict., chap. 16, 1882.

7 *Ibid.*

8 *Ibid.*



L'adoption de cette loi mettant sur pied la corporation des arpenteurs peut expliquer une réduction des débats à l'Assemblée nationale dans les années qui suivent. En effet, plusieurs sujets, auparavant portés à l'attention des autorités politiques, deviennent des questions traitées par la corporation. Différents amendements mineurs sont ensuite apportés à la Loi sur les arpenteurs en 1883, 1889, 1893, 1901, 1902, 1908, 1912 et 1960. Relevons seulement que l'appellation de la profession est modifiée en 1912 pour devenir la corporation des arpenteurs-géomètres, reconnaissant ainsi plus spécifiquement les activités mathématiques et les opérations géométriques associées à la pratique du découpage et de l'organisation de l'espace (Massé et Gervais, 2016, 293-295).

L'année 1907 retient toutefois l'attention. Le député libéral Philippe-Honoré Roy (1847-1910) plaide pour accorder annuellement 5 000 \$ de façon à soutenir la création d'une « chaire d'arpentage » à l'Université Laval. Pour faire valoir sa proposition, il évoque que :

« Les avocats, les notaires, les médecins, etc., ont leurs écoles, seuls les arpenteurs n'en ont pas. Jusqu'à présent, c'est l'initiative privée qui a fait les arpenteurs ; un jeune homme à Québec ne pouvait arriver à la pratique de la profession d'arpenteur à moins de suivre un cours dans un bureau d'arpenteur. Et pourtant, la carrière d'arpentage est excessivement nécessaire, surtout dans un jeune pays. L'arpenteur est le premier homme instruit qui pénètre dans la forêt. Ses rapports sont d'une haute importance au point de vue des richesses minières et forestières... Il est reconnu que les professions libérales sont encombrées. Il faut ouvrir d'autres carrières à la jeunesse de cette

province... [...] »<sup>9</sup>

Le député conservateur Pierre-Évariste Leblanc (1853-1918) appuie en disant que « C'est un pas dans la bonne voie. La profession d'arpenteur rentre dans une nouvelle phase. Il s'agit de former des hommes non seulement compétents à faire des mesurages, mais capables de faire des rapports sur la qualité des terrains qu'ils ont parcourus pour aider le gouvernement à classer les terres<sup>10</sup> ».

Plus généralement, dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'expertise de l'arpenteur-géomètre évolue avec les transformations globales de la société, comme l'urbanisation. Les interventions à la chambre d'Assemblée reflètent ces changements, se trouvant associées par exemple à la Loi sur la protection du territoire agricole, la Loi sur le cadastre, la Loi sur le code civil ou la Loi sur les terres du domaine de l'État. La profession se trouve ainsi moins associée au milieu forestier. Pour conclure cette première partie portant sur les débuts de la corporation des arpenteurs-géomètres, soulignons qu'entre 1971 et 1973, les débats portent essentiellement sur l'intégration de la Loi sur les arpenteurs-géomètres au Code des professions.

## LES INGÉNIEURS FORESTIERS : UNE PROFESSION EN DÉFINITION

La reconnaissance des ingénieurs forestiers au titre de profession structurée en corporation suit une trajectoire différente. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, il s'agit alors d'une profession en essor au Québec. Il est tout d'abord nécessaire d'en préciser les frontières par rapport aux professions déjà existantes,

ainsi que par rapport à certains enjeux émergents qui nécessitent de nouvelles expertises.

La profession d'ingénieur forestier est mentionnée une première fois en 1909, dans le contexte de débats concernant l'expertise de ces nouveaux professionnels sur la classification des terres propres à l'agriculture. L'octroi des terres pour la colonisation agricole est alors un sujet qui occupe beaucoup le gouvernement en raison des conflits avec la récolte de bois. À ce jour, les arpenteurs étaient essentiellement les seuls professionnels à émettre une opinion sur la qualité des terres et la meilleure utilisation à en faire. En 1909, Gustave-Clodomir Piché et Avila Bédard reviennent tout juste de leur formation à l'Université Yale, aux États-Unis, et représentent les premiers ingénieurs forestiers en poste au sein du gouvernement. Outre la classification des terres, leur mission est de mettre sur pied un programme d'enseignement visant à constituer un corps forestier sur le modèle des États-Unis et de pays européens comme la France ou l'Allemagne afin d'assurer l'implantation d'une gestion forestière fondée sur les principes de la sylviculture. Lors des débats concernant les conditions et les frais d'admission à l'École forestière, des arguments visent explicitement à positionner le génie forestier comme alternative aux professions libérales afin d'encourager les jeunes à choisir cette nouvelle profession encore méconnue au Québec<sup>11</sup>. Les années qui suivent sont marquées par plusieurs échanges à ce sujet à l'Assemblée nationale.

9 « Chaire d'arpentage à Québec », Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, 11<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 1<sup>er</sup> mars.  
10 *Ibid.*

11 « Enseignement forestier », Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, 12<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 12 mai 1910. Sur l'histoire de l'enseignement de la foresterie, voir Cyrille Gélinas, *L'enseignement et la recherche en foresterie à l'Université Laval: de 1910 à nos jours*, Québec, Société d'histoire forestière du Québec, 2010.



## Découvrez nos microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle à distance

- **Agroforesterie**  
4 cours - 12 crédits  
(en classe ou à distance)
- **Changements climatiques**  
3 cours - 9 crédits  
(à distance)
- **Construction intégrée en bois**  
5 cours - 15 crédits  
(à distance)
- **Géomatique**  
5 cours - 15 crédits  
(en classe ou à distance)

[ffgg.ulaval.ca](http://ffgg.ulaval.ca)

Ville de Québec



## « Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, l'ingénieur forestier est une profession en essor au Québec.

Le génie forestier est aussi appelé à se définir en relation avec le génie civil. À titre d'exemple, un débat en 1910 soulevait les compétences complémentaires des ingénieurs civils et des ingénieurs forestiers en matière de gestion du régime hydrique, alors qu'exploient les constructions de barrages sur les rivières du Québec en lien avec l'électrification et que se pose le problème de l'érosion de berges conséquente à leur déboisement. Le ministre des Terres et Forêts, Jules Allard (1859-1945) et le premier ministre Lomer Gouin (1861-1929) abordent le problème en ces termes :

Allard : « Il est nécessaire que certains règlements soient adoptés pour éviter que des projets de ce genre n'entravent le régime des cours d'eau et des rivières et qu'ils ne soient préjudiciables à d'autres industries. Il est nécessaire de faire appel à des spécialistes, des ingénieurs, des avocats, non pas à n'importe qui, comme on semble vouloir le prétendre, pour faire enquête à ce sujet. [...] »

Gouin : « [...] Plusieurs cours d'eau menacent de se dessécher durant les chaleurs de l'été. La commission, dont des ingénieurs, se portera sur les lieux menacés, verra aux moyens les plus pratiques d'établir des réservoirs pour les temps de disette et fera les suggestions requises pour que ces réservoirs soient établis d'après un plan d'ensemble. Une autre cause de soucis au sujet de nos cours d'eau est le déboisement illicite le long de nos rivières... »<sup>12</sup>

Dans les années qui suivent, le démarrage de l'École forestière en 1910 et l'essor de la profession continuent de préoccuper la classe politique, sans pour autant soulever de grands débats. En 1921, après dix années de formation de nouveaux ingénieurs forestiers, la profession est représentée par un nombre suffisant d'individus pour justifier la création de l'Association des ingénieurs forestiers de la province de Québec<sup>13</sup>. À la différence de la Corporation des arpenteurs, l'Association des ingénieurs forestiers existait déjà avant son incorporation depuis 1916 et comptait cinquante membres lorsque est adoptée la Loi des ingénieurs-forestiers [sic] de la province de Québec. Dès sa fondation, l'Association se donnait pour mission « de mieux sauvegarder l'intérêt du public en ce qui concerne l'aménagement forestier dans la province de Québec<sup>14</sup> ».

Les compétences reconnues à l'ingénieur forestier consistent à donner des conseils ou à surveiller l'exécution concernant les travaux suivants : l'inventaire et l'évaluation des forêts, la préparation des cartes et plans topographiques des forêts, l'aménagement, l'entretien, la conservation, la coupe, le reboisement, la protection des bois, des forêts et la préparation des plans relatifs à ces travaux. Il est également précisé que « cette désignation d'ingénieur-forestier [sic] ne s'applique pas à un artisan ou ouvrier s'occupant desdits travaux ». Tout comme les arpenteurs, l'Association des ingénieurs forestiers, constituée en personne morale, reçoit de l'État les pouvoirs concernant sa propre gouverne et l'adoption de ses règlements, l'admission des ingénieurs forestiers à l'étude et à la

pratique, la définition de ceux qui sont membres actifs ou associés, et bien sûr la mission de « sauvegarder la dignité et l'honneur de ladite profession<sup>15</sup> ».

Il est également précisé que les membres de l'Association des ingénieurs forestiers doivent posséder un diplôme universitaire. À cet effet, il existe deux catégories d'admission. La première reconnaît les ingénieurs forestiers déjà membres de l'association ou qui souhaitent adhérer dans les six mois suivant la sanction de la loi. Ces derniers doivent être des ingénieurs forestiers diplômés de l'École forestière – devenue l'École d'arpentage et de génie forestier en 1919 – ou détenir un autre diplôme d'une université reconnue et pratiquer la profession avant le 31 décembre 1920. Tout ingénieur forestier membre actif d'une autre association d'ingénieurs forestiers ou capable de démontrer qu'il pratique la profession peut également être admis. La seconde catégorie concerne les ingénieurs forestiers qui souhaiteront être admis dans le futur. Ceux-ci devront posséder un diplôme de l'École d'arpentage et de génie forestier de Québec ou de l'École polytechnique de Montréal et montrer qu'il possède les compétences satisfaisantes au bureau des examinateurs de l'Association. L'association a pour sa part l'obligation de produire annuellement un « registre des ingénieurs forestiers de la province de Québec ». La loi se termine en soulignant que « la présente loi ne doit être interprétée [...] comme portant atteinte aux droits et privilèges conférés aux membres de la corporation des ingénieurs professionnels de Québec, aux membres de la corporation des arpenteurs géomètres de la province de Québec, aux universités de la province de Québec et à l'École

13 Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, 15<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 2 février au 19 mars 1921.

14 « Loi constituant en corporation l'association des ingénieurs-forestiers [sic] de la province de Québec », Statuts de la Province de Québec, 11 Geo. V, chap. 143, 1921.

15 *Ibid.*

12 « Régime des eaux courantes », Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, 12<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 17 mai 1910.

polytechnique de Montréal<sup>16</sup> ». Cette mention est un autre signe de l'arrivée tardive des ingénieurs forestiers parmi les professions reconnues comme possédant des prérogatives exclusives<sup>17</sup>, ainsi que de la négociation des limites du champ d'expertise de la profession.

Bien que la loi de 1921 mentionnait que seuls les ingénieurs forestiers pouvaient utiliser ce titre, celui-ci n'était pas réservé aux membres de l'Association, ce qui est précisé en 1928 avec la formulation suivante : « Nul ne peut dans la province prendre le titre d'ingénieur forestier, ni se servir d'un nom, titre ou désignation pouvant faire comprendre qu'il est ingénieur forestier, à moins qu'il ne soit ou ne devienne, en vertu des dispositions de la présente loi membre de l'Association des ingénieurs forestiers de la province de Québec<sup>18</sup> ». Le Journal des débats témoigne de l'enjeu qui demeure, d'une part, de la rétention et de l'embauche des ingénieurs forestiers québécois et, d'autre part, de l'embauche par les compagnies forestières de professionnels formés à l'extérieur de la province. Dès 1929, un autre amendement à la loi est adopté, précisant cette fois :

« Nul ne peut, dans la province de Québec, pratiquer ou exercer la profession d'ingénieur forestier [...] à moins qu'il ne soit membre de l'Association des ingénieurs forestiers de la province de Québec ou ne le devienne en vertu des dispositions de la présente loi, quand il s'agit des travaux requis pour se conformer aux lois, règlements et arrêtés du lieutenant-gouverneur en conseil en vigueur. Nul n'agit

contrairement aux dispositions de la présente loi, lorsque, sans prendre le titre d'ingénieur forestier et sans faire des travaux requis pour fins d'inventaire ou d'aménagement, il exécute ou fait exécuter des travaux de protection des forêts contre les incendies ou des travaux de délimitation ou d'établissement des chantiers d'exploitation, ou des travaux d'exploration requis à cette fin ou d'autres travaux d'exploitation depuis et y compris l'abattage des arbres »<sup>19</sup>.

La loi de 1929 apporte ainsi des précisions sur la définition de la profession en insistant cette fois non pas sur la protection de l'utilisation du titre, mais sur les interventions reliées à l'aménagement forestier qui sont réservées à la personne qui porte le titre d'ingénieur forestier.

En 1949, les champs de spécialisation suivants sont ajoutés aux prérogatives des ingénieurs forestiers : « la sylviculture ; la photogrammétrie forestière ; la vidange des bois, l'exploitation des forêts et autres ressources forestières ; l'application des sciences du génie forestier à l'utilisation économique des bois ; la préparation des cartes, devis, cahiers de charge, rapports et procès-verbaux se rapportant à l'aménagement de la forêt ; tous les travaux de génie se rapportant à l'accomplissement des fins précitées<sup>20</sup> ». La formation nécessaire pour être admis au sein de l'Association des ingénieurs forestiers se resserre à la « Faculté d'arpentage et de génie forestier de l'Université Laval ou de toute université de la province de Québec dont le programme d'études en génie forestier est approuvé par

l'Association<sup>21</sup> ». La protection du titre professionnel est aussi élargie en précisant que nul ne peut utiliser le titre d'ingénieur forestier sans être membre de l'Association, « ni s'annoncer comme expert ou professionnel dans les matières de la compétence de l'ingénieur forestier, ni exécuter des travaux du ressort de l'ingénieur forestier<sup>22</sup> ».

La définition de la profession d'ingénieur forestier et de ses activités se réalise en plusieurs étapes. Tout d'abord, en raison de sa nouveauté, par rapport aux professions d'arpenteur et d'ingénieur civil, afin de bien définir quelle expertise revient à chacune des professions. Dans un deuxième temps, par rapport à d'autres métiers reliés à l'exécution de certains travaux forestiers, comme le mesurage du bois. En souhaitant situer le génie forestier, une profession pouvant comporter des activités manuelles et physiques, au rang des professions libérales, il devenait fondamental de hiérarchiser les différentes tâches associées à l'aménagement et la gestion des forêts.

## MESUREURS DE BOIS

Nous complétons ce tour d'horizon avec quelques mots sur les mesureurs de bois. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, la notion de protection de l'intérêt public est reliée, dans le cas du mesurage des bois, à la privation potentielle de revenus pour l'État québécois. En effet, le mesurage joue un rôle central pour déterminer les droits de coupe versés par les compagnies forestières au gouvernement, puisque ceux-ci sont établis sur les volumes récoltés. Pour cette raison, dès 1890, la Loi sur les mesureurs de bois est adoptée par l'Assemblée nationale. On y précise tout d'abord que

16 *Ibid.*

17 La Corporation des ingénieurs professionnels du Québec est créée tout juste avant, en 1920. Il existait cependant déjà depuis 1887 la Société des ingénieurs civils du Canada, devenue l'Institut canadien des ingénieurs en 1918 (OIQ, 2024).

18 « Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers », Statuts de la Province de Québec, 18 Geo. V, chap. 70, 1928.

19 « Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers », Statuts de la Province de Québec, 19 Geo. V, chap. 68, 1929. Les caractères gras sont ajoutés afin de mettre en évidence les éléments reliés aux actes réservés à l'ingénieur forestier.

20 « Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers », Statuts de la Province de Québec, 13 Geo. VI, chap. 26, 1949.

21 *Ibid.*

22 *Ibid.*

« L'expression 'mesureur de bois' signifie toute personne employée ou occupée au mesurage des billots de quelque bois que ce soit, de construction ou autres, abattus sur les terres de la couronne ou sujets à des droits quelconques, pour des fins d'administration ou de revenu<sup>23</sup> ». Pour accéder au titre de mesureurs de bois, aucune formation spécifique n'est exigée. Un bureau d'examineurs est mis sur pied, composé de représentants du département des Terres de la couronne chargés d'administrer les examens d'admission. Ceux qui réussissent l'examen doivent ensuite prêter serment avant de recevoir un permis délivré par le département des Terres. Des permis spéciaux temporaires peuvent être délivrés exceptionnellement « à une personne compétente<sup>24</sup> », lorsqu'aucun mesureur de bois n'est disponible. Il est précisé que « Tout mesureur de bois, doit mesurer correctement et de bonne foi, au meilleur de sa capacité, tous les bois de quelque sorte qu'ils soient, qu'il peut être appelé à mesurer en vertu de la présente section, en faisant les déductions nécessaires pour défauts et prenant note des bois rejetés comme n'ayant aucune valeur, et appelés communément rebuts (culls), le tout conformément aux lois et règlements du département des Terres et forêts<sup>25</sup> ». Des règles sont énoncées quant à la production des registres et rapports à déposer au département des Terres et Forêts aux fins de vérification. Bien entendu, toute faute reconnue peut entraîner la révocation du permis.

Les premières mentions concernant les mesureurs de bois surgissent dans les débats de l'Assemblée nationale en 1909-1910 à propos de l'exactitude des mesures.

23 « De la classification et du mesurage des bois abattus sur les terres de la couronne », Statut de la province de Québec, 54 Vict., chap. 14.

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*

Un des irritants consiste dans l'embauche des mesureurs par les compagnies forestières, plutôt que par le département des Terres et Forêts. On craint une manœuvre des compagnies pour éviter le paiement de la totalité des droits de coupe au gouvernement. Parmi les arguments rapportés, on relève le mesurage des bois durant la période hivernale, alors que certains billots se trouvent sous la neige, ou encore au printemps, alors qu'une partie des bois seraient déjà jetés à l'eau après la fonte des glaces. Le manque de formation, de surveillance et de contrôle par le gouvernement est aussi au nombre des critiques. En 1915, un projet de loi est déposé et adopté autorisant les diplômés de l'école de foresterie à exercer les fonctions de mesureur de bois sans autre examen au préalable.

L'Association des mesureurs de bois licenciés de la province de Québec (AMBLQ) est finalement créée en 1927. En 1947 et en 1948, elle demande l'adoption d'une loi lui accordant des pouvoirs additionnels, privilège qui lui est refusé suivant l'intervention du premier ministre Maurice Duplessis (1890-1959): « On veut créer une corporation et il y a des objections nombreuses de la part de gens qui se croient lésés. Nous considérons que la question n'est pas mûre. [...] Cela empêcherait une foule de gens de gagner leur vie<sup>26</sup> ». La Loi sur les mesureurs de bois est finalement modifiée en 1950 pour préciser les buts de l'Association et inclure l'adhésion obligatoire des mesureurs de bois à l'AMBLQ. Des modifications sont encore demandées en 1954, sans succès, en raison d'un conflit avec la Loi sur les ingénieurs civils<sup>27</sup>, et une autre fois

26 « Association professionnelle des mesureurs de bois », Journal des débats de l'Assemblée législative, 22<sup>e</sup> Législature, 4<sup>e</sup> session, 3 février 1948.

27 « Loi des mesureurs de bois licenciés », Journal des débats de l'Assemblée législative, 24<sup>e</sup> Législature, 2<sup>e</sup> session, 14 au 28 janvier 1954.

en 1962<sup>28</sup> pour élargir ses pouvoirs, toujours sans succès. L'AMBLQ ne sera pas reconnue comme ordre professionnel en 1979, ni en 1985 lorsqu'elle réitère sa demande<sup>29</sup>.

## CONCLUSION

Que peut-on tirer comme observation de ce survol de la genèse de l'incorporation des professions associées à la gestion et l'aménagement du territoire forestier ?

Tout d'abord, pour comprendre l'émergence et l'évolution de l'encadrement politique et légal des professions forestières, les journaux de l'Assemblée nationale du Québec sont un outil précieux. Ils permettent de suivre dans le temps l'évolution des discussions qui ont entouré l'adoption des lois qui ont mené à l'incorporation des professions et à la délégation de pouvoirs aux professionnels dans le but qu'ils puissent exercer par eux-mêmes la régulation de leur profession. Il faut tout de même demeurer prudents lors de l'analyse quantitative de ces débats, puisque le nombre important de mentions durant une législature est souvent associé aux procédures normales de présentation d'un projet de loi à l'Assemblée nationale, comprenant trois lectures et la sanction royale. Cependant, le nombre augmente lorsque le projet de loi ne fait pas l'unanimité et que des amendements sont demandés, voire qu'un comité est chargé d'étudier le projet.

Ensuite, on constate que certains sujets retiennent tout particulièrement l'attention des

28 « Présentation de pétitions » et « Lecture de pétitions », Journal des débats de l'Assemblée législative, 26<sup>e</sup> Législature, 3<sup>e</sup> session, 16-17 janvier 1962.

29 « Projet de loi 26 Adoption du principe », Journal des débats de l'Assemblée législative, 32<sup>e</sup> Législature, 5<sup>e</sup> session, 2 mai 1985.

législateurs, soit l'admission à la pratique et la formation. Ces deux thématiques ont en commun de définir les frontières de la profession. Toutefois, les différentes professions suivent des trajectoires qui leur sont propres. Les arpenteurs, en raison de l'ancienneté de la pratique, sont constitués en corps professionnel avant la mise sur pied d'une formation universitaire leur étant spécifiquement destinée. La nouveauté de la profession d'ingénieur forestier inverse l'ordre des événements : on veille tout d'abord à développer une formation spécialisée qui permettra de définir les frontières de la profession et de constituer une première cohorte autorisant la création d'une association professionnelle.

Les débats reliés à l'encadrement des professions associées à la gestion et l'aménagement forestier sont principalement associés à l'exactitude des mesures : précisions des mesures de distance pour les arpenteurs, précision des mesures de la quantité de bois disponibles dans les forêts pour les ingénieurs forestiers, mesure des quantités de bois récoltés pour

les mesureurs. La mise sur pied des premières corporations cherche ainsi à définir des professions scientifiques au même titre que les professions libérales, bien qu'elles soient à l'origine orientées davantage vers une mission publique de connaissance et d'évaluation du territoire que de services aux particuliers. La définition des frontières des professions et l'histoire de leur incorporation révèlent aussi comment la société hiérarchise certaines fonctions et les pouvoirs accordés aux corps professionnels pour assurer leur autorégulation.

### BIBLIOGRAPHIE

Duclos, C. (2019), « Le système professionnel québécois d'hier à aujourd'hui : portrait et analyse de l'encadrement des ordres professionnels sous l'angle de la protection du public », *Les Cahiers de droit*, vol. 60, n° 3, pp. 795-862.

Gélinas, C. (2010), *L'enseignement et la recherche en foresterie à l'Université Laval : de 1910 à nos jours*, Québec, Société d'histoire forestière du Québec.

Massé, N. & Gervais, M. (2016), « Chapitre 3 : Missions et obligations professionnelles de l'arpenteur-géomètre », dans Marc Gervais, Francis Roy et Nathalie Massé, *Le droit foncier et l'arpenteur-géomètre*, Montréal, Éditions Yvon Blais, pp. 291-352.

Venne, J-F. (2023), « Un système professionnel à rénover », *Le Devoir*, 11 février [en ligne] <https://www.ledevoir.com/societe/780978/un-systeme-professionnel-a-renover/> (consulté le 26 novembre 2023).

Le Courrier parlementaire/ L'actualité gouvernementale, (2023) « Professions : vaste chantier de modernisation », communiqué de presse, 29 mai [en ligne] <https://actuagouv.ca/article/professions-vaste-chantier-de-modernisation-44391> (consulté le 26 novembre 2023).

Gouvernement du Québec (2021), « Office des professions du Québec », [En ligne] <https://www.opq.gouv.qc.ca/accueil> (consulté le 26 novembre 2023).

Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) (2024), « Histoire », 2024, [en ligne] <https://www.oiq.qc.ca/lordre/historique/> (consulté le 3 avril 2024).



## FORMULE B.

*Permis de mesureur de bois.*

A.

du district de

En vertu des pouvoirs que me donne la "Loi des mesureurs de bois de Québec," je vous autorise à remplir les fonctions de classificateur et mesureur des bois abattus sur les terres de la couronne, ou sujets à des droits quelconques pour fins d'administration ou de revenu.

Ce permis aura pleine force et effet durant bon plaisir.

Délivré à                    ce                    jour de l'année de Notre-Seigneur, 18 .

(Signé),

Commissaire des terres de la couronne.

---

## FORMULE C.

*Serment d'office que doit prêter le classificateur et mesureur de bois avant de recevoir son permis.*

Je

jure solennellement que je remplirai les fonctions de classificateur et mesureur de bois, sans crainte, faveur ou préférence; que je classifierai et mesurerai correctement tous les bois abattus sur les terres de la couronne, ou sur lesquels la couronne peut avoir des droits quelconques à percevoir pour des fins d'administration ou de revenu, et que j'en ferai des rapports exacts au département des terres de la couronne quand j'en serai requis.

Assesmenté devant moi à  
ce            jour de            18.

C. D.

E. F.

Juge de paix.

---

## NOTE DES AUTEURS

Jean-Claude Mercier et sa conjointe Lisette sont de grands philanthropes et soutiennent depuis de nombreuses années les étudiantes et les étudiants en foresterie à travers différentes bourses et prix. La bourse en histoire forestière est une initiative de M. Mercier en 2021, qui a proposé à la Société d'histoire forestière du

Québec de s'unir pour créer cette bourse d'une valeur de 5000 \$, en contribuant respectivement une somme de 2000 \$ et de 3000 \$. Cette bourse a pour objectif de soutenir une étudiante ou un étudiant qui souhaite s'initier au domaine de l'histoire forestière au Québec ou bonifier son projet d'études

portant sur ce sujet. Cette bourse est une occasion de mener à terme une production originale (article, chronique, rapport, etc.) sur un sujet associé à l'histoire forestière. Antoine Harel s'est mérité la bourse au cours de l'année universitaire 2022-2023.



Dans l'ordre habituel, Jean-Claude Mercier, créateur de la bourse en histoire forestière, Antoine Harel, récipiendaire de la bourse, et Nancy Gélinas, doyenne de la Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval.

Photo : Jean Rodier

**GENIUM 360**

**La plus grande communauté en génie au Québec**

- Formations
- Offres d'emploi et de stage
- Enquête sur la rémunération
- Calculatrice salariale
- Événements
- Rabais commerciaux

**Devenez membre gratuitement**

[genium360.ca/devenir-membre](https://genium360.ca/devenir-membre)



## SUGGESTION DE LECTURE



# UN AN DANS LA VIE D'UNE FORÊT



Par Lucie Caron, édimestre,  
Société d'histoire forestière du Québec

L'auteur, David G. Haskell, biologiste américain, peut se vanter d'être professeur, essayiste, romancier et auteur d'articles scientifiques, excellent vulgarisateur et merveilleux conteur, un éventail de talent orné d'éloges et de récompenses.

Le livre qui nous intéresse ici est aussi surprenant que le sont les poupées russes. Répertoire dans la plupart des sites littéraires comme un ouvrage scientifique, il cache un roman de suspense, un recueil de poésie, un récit de voyage et bien d'autres surprises.

### CARNET DE VOYAGE !

Déjà depuis quelque temps, il me nargue dans un des rayons de la bibliothèque. Je le tourne et le retourne, je lis et relis le résumé, en me disant : « Comment peut-on écrire près de 300 pages en observant un mètre carré pendant un an au milieu d'une forêt? ». Réflexion faite, ce voyage littéraire se fera lorsque je n'aurai pas de lecture sous la main et toutes les raisons sont bonnes pour le reposer dans le rayon. Et puis, un jour, comme on aborde un pèlerinage, j'ouvre la première page et on verra bien où nous mènera le chemin de lecture.

Le pays, une forêt du Tennessee dans les Appalaches. Notre destination ultime, notre île... au détour d'une zone primaire

miraculeusement intacte, un parfait mandala d'un mètre carré couvert de neige, son histoire racontée et parsemée de pépites empruntées aux grands sages, aux explorateurs et aux colonisateurs de ce monde.

« **Au programme, un an d'observation au fil des jours et des saisons.**

Au programme, un an d'observation au fil des jours et des saisons pour 10 jours de lecture. L'itinéraire littéraire : 45 stations ou courtes escales ; à prévoir dans votre valise : curiosité, ouverture d'esprit, imagination, méditation et réflexion. Ce sera un voyage intense d'aventures, de découvertes

et de passions et je peux l'affirmer maintenant, j'y retournerai volontiers !

Entre ressenti et raison, aux frontières de la poésie et de la science, une écriture empreinte de cette dualité vous fera découvrir ce microcosme. Des explications scientifiques suivies d'envolées littéraires, le tout saupoudré d'un peu de métaphysique qui vous catapulte dans une autre dimension. On se prépare pour une longue randonnée à la découverte de la biodiversité, du climat, du paysage et des territoires limitrophes, des voyageurs et des passants de cet écosystème et de l'interdépendance de tout ce beau monde, pouce par pouce, page par page.

## UN UNIVERS DE DÉCOUVERTES

Dans ce mètre carré, un univers de découvertes à notre portée, aussi riche d'enseignement que pourrait être un safari dans une grande réserve naturelle. À cette échelle, en y regardant de plus près avec sa loupe, on y découvre des plaines, des forêts, des jungles, des lacs et des fleuves qui naissent au cours des intempéries et des tempêtes. La proposition de lecture : si on se penchait et qu'on vivait tout cela à hauteur de cet écosystème, dans le moment présent ! Simplement s'amuser et s'émerveiller, s'imprégner tout en restant à distance dans le respect de cet espace que notre seule présence pourrait involontairement faire basculer dans le chaos.

Parfaitement explicités, quelques miracles de l'évolution sont scrutés sous la loupe de la botanique, de la biologie et de la génétique. La beauté du flocon de neige et ses mystères... le tapis blanc et le craquement d'une forêt hivernale, on traverse ainsi le pays du gel, suivi du dégel en passant par le froid mordant et son compagnon de glace. On renaît par le principe de dormance, on s'émerveille à l'apparition des premiers bourgeons, du retour des êtres volants et des chaleurs estivales, pour une arrivée mémorable à la fin du voyage avec le festival des couleurs, des senteurs automnales, le tout se terminant dans une danse folle où les arbres se dénudent de leurs beaux atours.

L'éclosion d'une fleur au matin, la chaleur d'un rayon de soleil sur la peau, un chant d'oiseau et ce moment, l'instant d'une respiration, ce court instant où l'émotion nous embrasse et nous ramène à notre essence. Mysticisme, métaphysique, herboristerie, sciences, théologie, chemin faisant à travers les âges, entre les grandes découvertes, on survole l'état de nos connaissances et quelques égarements historiques. Ce

voyage intellectuel est une promesse de souvenirs à réfléchir, tête reposée et avec ouverture d'esprit, dans votre quête de savoir, une belle opportunité de rapprochement avec dame nature.

## BIODIVERSITÉ

Revenons sur terre et dans l'observation, prenons acte d'une rencontre étonnante : le peuple des lichens, soit la grande sagesse de l'évolution, la parfaite fusion d'un champignon et d'une algue. Puis, on croise un petit oiseau doté d'une résistance au froid que l'humain n'a pas reçu en héritage génétique, démonstration à l'appui. On poursuit notre périple par la visite d'un jardin particulier tapissé de mousse : subtil équilibre de cet organisme entre l'eau, le vent, le soleil, miracle d'adaptation millénaire, dotée d'une mécanique physiologique, chimique en parfaite adéquation ! L'escargot, la mouche, la paruline, le papillon, l'abeille et sa complice, une fleur sauvage, on déambule au gré des rencontres ; on vagabonde, on entre dans quelques intimités, on effleure littéralement ce tissu végétal et animal. Le récit est ainsi parsemé de rendez-vous des plus surprenants. On parcourt l'évolution sur l'échelle temporelle terrestre, soit des millions d'années de mutation, d'association et d'adaptation. David G. Haskell nous propose ainsi une incursion détaillée au pays du vivant, secrets d'alcôve, us et coutumes, préférences culinaires et autres curiosités, dépaysement assuré et choc culturel !

« **David G. Haskell nous propose ainsi une incursion détaillée au pays du vivant.**

L'espace de quelques chapitres, nous sommes littéralement transportés dans les recoins du bizarre, la salamandre, sans poumons et queue détachable au besoin, s'offre furtivement. On plonge, avec notre sensibilité humaine, dans l'horreur des musaraignes, des poisons et des venins, du *modus operandi* des porteurs de fléaux, de la description des cisailles de la mort des insectes piqueurs et suceurs en passant par des envahisseurs ou des hôtes non désirés qui vous rongent les entrailles. Visites des mondes souterrains, de nos limites et de nos peurs ancestrales enfouies au plus profond de notre être... Âmes sensibles, s'abstenir !

Ce voyage ne saurait être complet sans la visite du monastère de la grande forêt environnante et de son patrimoine, d'abord architectural puis biologique et écosystémique. Comprendre les batailles pour un rayon de soleil et la complexité des amitiés insolites du monde arboricole, explorer les systèmes racinaires et fongiques, berceau de la civilisation forestière pour une meilleure compréhension des aménagements naturels. Il va sans dire que cette randonnée se fait dans le silence, à l'écoute du vent, dans l'observation des parures versicolores.

## UNE MINUTE DE SILENCE

Une minute de silence aux souvenirs impossibles et un avenir incertain : animaux disparus, grands mammifères et herbivores en danger, paysages effacés, nouveaux prédateurs et incompréhension de notre environnement, journée triste de lecture. Et la vie continue, différente, joyeuse et légère, elle poursuit son chemin, ouverture vers tous les possibles, explications des mutations, de la grande capacité d'adaptation du vivant et d'un futur différent, mais non sans avenir.

Au gré des pages, on comprend que le temps est relatif et la nature fragile et forte à la fois. Le voyage se termine et force est de constater que nous sommes bien vulnérables, que cette forêt et ses habitants font cependant preuve d'une résilience ancestrale millénaire et que leur richesse demeure incommensurable.

Ce livre est une invitation à la méditation, à accepter l'imprévisible, à célébrer la singularité du vivant et à profiter du moment présent dans le respect de la nature. Je vous invite donc à vous offrir ce voyage ou à l'offrir à un ami, à tous les amoureux de la nature, en lecture ou en expérience à un enfant : une heure, une semaine, un mois ou une année d'observation, ne vous en privez pas, trouvez votre mandala et atteignez le nirvana!

Bonne lecture!

Haskell, D.G. (2016), *Un an dans la vie d'une forêt*, Flammarion, œuvre originale publiée en 2012), 367 p.

**Solifor**<sup>15 ans</sup>  
Société de gestion d'actifs forestiers



## EXPERTISE

- Les membres de l'ACF occupent une position unique en œuvrant à la fois auprès de l'industrie forestière, des propriétaires forestiers, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et des autres organismes publics.
- Ils sont ainsi en mesure d'offrir des services selon un point de vue élargi et indépendant.
- Les compétences des membres leur permettent d'apporter un point de vue avant-gardiste et des solutions novatrices sur les questions associées au développement d'une foresterie québécoise durable.

[acfquebec.org](http://acfquebec.org)

# LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC ET LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ



Par Benoît Grenier Ph. D., département d'histoire, Université de Sherbrooke

Photo : Musée de la mémoire vivante

La Seigneurie de Beaupré est l'une des plus anciennes dans l'histoire du Québec. Sa concession remonte à janvier 1636. En plus de son ancienneté, elle compte parmi les plus grands fiefs de la colonie (15 lieues sur 61<sup>1</sup>) et inclut alors l'Île-d'Orléans. C'est entre 1662 et 1668 que le premier évêque de Québec, M<sup>gr</sup> François de Laval, acquiert à titre personnel les parts des coseigneurs de Beaupré et de l'Île-d'Orléans. En 1675, il échange l'Île-d'Orléans contre l'Île-Jésus (aujourd'hui la ville de Laval) et fait donation, cinq ans plus tard, de Beaupré au Séminaire de Québec, institution qu'il a fondée. Pendant deux siècles, le Séminaire administre les terres de ce vaste fief : il concède des terres aux censitaires, établit des fermes, construit des moulins, collecte les rentes et exploite les terres forestières.



François de Laval, premier évêque de Québec et fondateur du Séminaire de Québec.

Source : <https://www.seminairedequebec.org/galerie-photos-videos/saint-francois-de-laval>

Le 18 décembre 1854, l'*Acte abolissant les droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada* reçoit la sanction royale après son adoption par le parlement du Canada-Uni. Au terme de plusieurs décennies de débats, cette loi met fin aux *droits et devoirs* ainsi qu'aux privilèges des seigneurs. Toutefois, l'abolition est réalisée dans le souci de respecter la propriété privée : elle prévoit des indemnités pour les seigneurs déçus de leurs droits et privilèges. Sous le régime seigneurial, la propriété comprend deux composantes : la propriété utile (jouissance complète des domaines et des terres non concédées) et la propriété éminente (droits sur les terres concédées se manifestant par le paiement annuel du cens par les censitaires). La loi de 1854 prend en considération ces deux dimensions. D'une part, elle reconnaît la *propriété éminente* en prévoyant des compensations pour les droits perdus qui y étaient associés (cens et rentes, lods et ventes, banalité, corvées). Ce sera la source des rentes constituées qui seront payées jusqu'en 1940 et commuées en taxe municipale de 1940 à 1970. D'autre part, la loi reconnaît la *propriété utile* en maintenant les seigneurs en pleine possession du domaine et des terres non concédées. Pour les seigneurs, il s'agit d'un changement nettement avantageux puisque, jusque-là, ils n'étaient pas autorisés à vendre des terres non concédées, ce qu'ils pourront faire sans obstacles après l'abolition. La période industrielle qui s'amorce alors sera d'ailleurs, pour de nombreux seigneurs, une occasion inespérée de vendre les terres domaniales ou encore de les subdiviser en lots pour le développement urbain ou villageois. En somme, l'*Acte seigneurial* s'est révélé très favorable aux seigneurs, laïcs comme ecclésiastiques.

1 Une lieue équivaut à environ 5 kilomètres.

## DES IMMENSES ESPACES

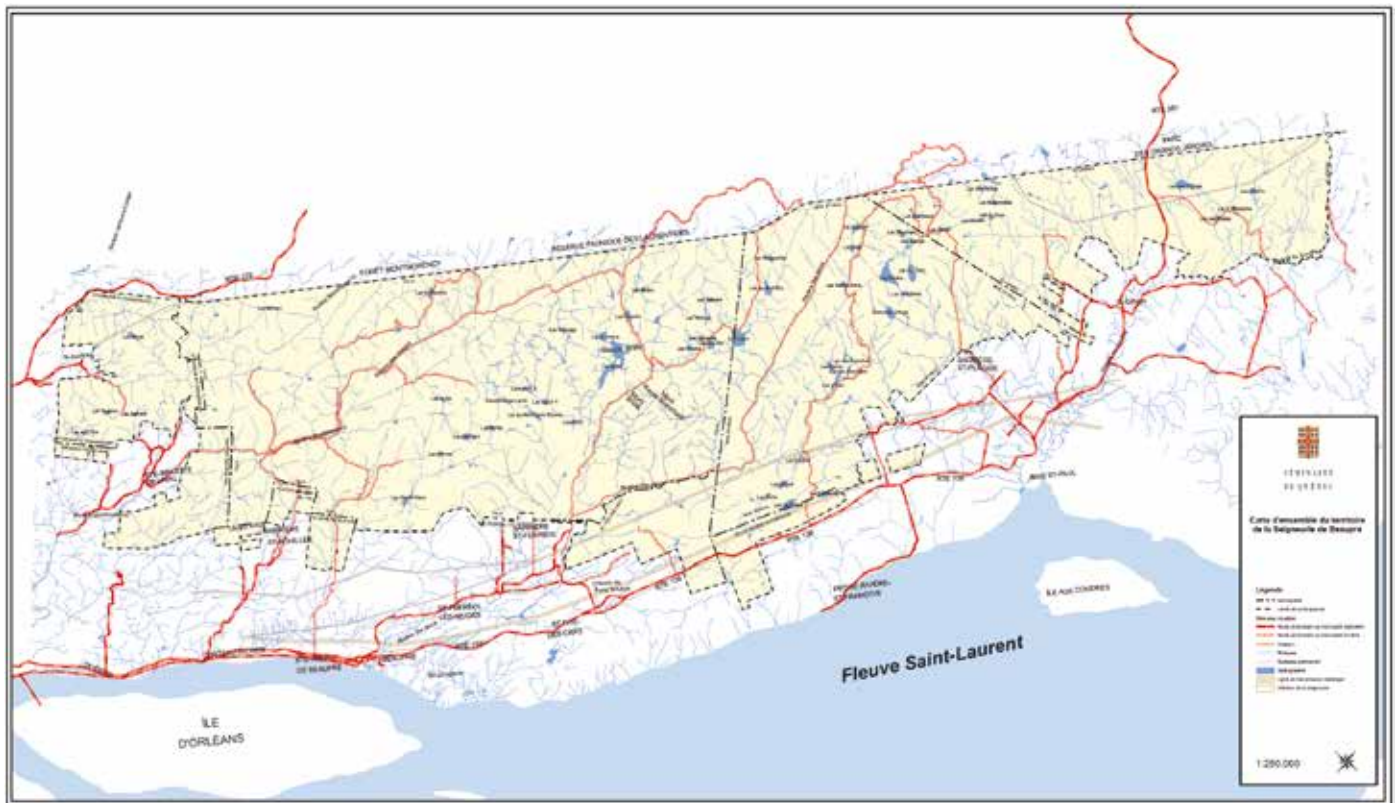
Si les terres non concédées, les terres « en bois debout », se font de plus en plus rares à proximité des villes, il en est autrement dans les secteurs plus périphériques ou dans les zones moins propices à l'agriculture. En 1854, dans certaines seigneuries, les terres non concédées peuvent parfois constituer d'immenses espaces, lorsqu'il ne s'agit pas de l'entièreté de la seigneurie, comme c'est le cas à Anticosti ou dans certains fiefs gaspésiens où il n'y a aucun censitaire en 1854. Le cas de Beupré, une vieille seigneurie dans la proche périphérie de la ville de Québec, est particulièrement intéressant pour comprendre les persistance de la propriété seigneuriale et l'impact de la loi d'abolition.

Beupré est un fief immense situé sur la rive nord du Saint-Laurent, depuis la chute Montmorency, près de Québec, jusqu'à la rivière du Gouffre, dans la région de Charlevoix. Au moment de l'abolition, le Séminaire de Québec y détient un domaine forestier considérable, mais également plusieurs fermes domaniales dont l'histoire remonte au Régime français et qui sont bien établies dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

« **Beupré est un fief immense situé sur la rive nord du Saint-Laurent, depuis la chute Montmorency, près de Québec, jusqu'à la rivière du Gouffre, dans la région de Charlevoix.**

Elles constituent le garde-manger des prêtres et des élèves du Séminaire. Ces fermes se concentrent essentiellement dans la paroisse de Saint-Joachim et sont exploitées soit en faire-valoir direct (par fermiers à gages), soit par l'entremise de baux à ferme. Mais, surtout, le Séminaire a préservé ses vastes étendues de terres non concédées, au nord de la Seigneurie. Ce que le Séminaire désigne encore aujourd'hui comme la « Seigneurie de Beupré », ce n'est pas la seigneurie telle qu'elle était délimitée au XVII<sup>e</sup> siècle, mais ce qu'il en subsiste de terres privatisées au moment de l'abolition. Sur son site internet, le Séminaire les décrit ainsi :

« La Seigneurie de Beupré, d'une superficie de près de 1 600 km<sup>2</sup>, existe encore aujourd'hui, et on la désigne communément comme les "Terres du Séminaire".<sup>2</sup> »



Carte de la Seigneurie de Beupré.

Source : Service forestier du Séminaire de Québec

2 Séminaire de Québec, « Historique », en ligne : <http://www.seigneuriedebeupre.ca/>, consulté le 8 octobre 2024.

Dans le cadre de nos recherches sur les persistances seigneuriales, nous avons interviewé en 2015 deux témoins associés aux terres de la Seigneurie de Beupré : le chanoine Jacques Roberge, alors supérieur général et ancien procureur du Séminaire et M. Jacques Laliberté, ingénieur forestier et régisseur des forêts au sein de cette même institution. Ce dernier était alors associé au Séminaire depuis trente-six ans, tandis que le chanoine Roberge, qui a fait ses études classiques au Petit Séminaire à compter de 1958, est prêtre du Séminaire de Québec depuis 1969. L'un et l'autre ont donc une connaissance très intime de l'institution et de la Seigneurie de Beupré.



Le chanoine Jacques Roberge et l'ingénieur forestier Jacques Laliberté sur les « Terres du Séminaire », septembre 2015.

Photo : Benoît Grenier

La Seigneurie comporte trois grands secteurs d'activité : l'exploitation forestière, la location de clubs de chasse et pêche et un important parc éolien, nommé justement Seigneurie de Beupré, exploité par un consortium formé par Energir et Boralex. Érigé à compter de 2005, le parc éolien du Séminaire produit 364 MW d'énergie éolienne. Son existence témoigne de la capacité d'adaptation du Séminaire. Ce ne sont donc plus des moulins à vent qui tournent sur la Côte-de-Beupré, mais quelque 164 imposantes éoliennes.

Ainsi assiste-t-on sur ces terres à une étonnante rencontre entre les vestiges seigneuriaux et une production énergétique typiquement contemporaine.

## « La Seigneurie comporte trois grands secteurs d'activité : l'exploitation forestière, la location de clubs de chasse et pêche et un important parc éolien.



Parc éolien de la Seigneurie de Beupré, 2015.

Photo : Benoît Grenier

### UN IMPORTANT PATRIMOINE

La Seigneurie de Beupré, constitue un « patrimoine matériel excessivement important » selon les mots du chanoine Roberge. Ces 160 000 hectares de forêt bordent 10 municipalités et trois municipalités régionales de comté (MRC), de Stoneham et Sainte-Brigitte-de-Laval à l'ouest jusqu'à Saint-Urbain dans Charlevoix à l'est. On y accède par des chemins menant à une quarantaine de barrières qui sont autant de rappels, pour les citoyens des municipalités environnantes, du caractère privé, voire un peu mystérieux, de ces « terres du Séminaire » où ne s'aventure pas qui veut. L'accès à la Seigneurie est d'ailleurs toujours contrôlé directement par un bureau de la Sécurité situé au cœur du Séminaire, au 1, rue des Remparts, à Québec.

Chaque entrée et sortie doit être rapportée et enregistrée, à la fois pour contrôler l'accès et assurer la sécurité des travailleurs et usagers.



Barrière à l'entrée des Terres du Séminaire, secteur Sainte-Brigitte-de-Laval.

Photo : Benoît Grenier

La Seigneurie de Beupré, c'est d'abord un potentiel immense en matière de ressources (forêt, faune, gisements éoliens), administré par le Service forestier du Séminaire, que dirige le régisseur des forêts. Neuf personnes y travaillent, dont huit techniciens. Cependant, la plupart des opérations forestières (coupe de bois, construction de chemins, réparation de barrages), sont données à contrat à des compagnies spécialisées, quoique supervisées par le Service forestier : « En plein été, on fait travailler à peu près 400 personnes », mentionne Jacques Laliberté en entretien (375 pour les activités forestières et sylvicoles et 25 pour les parcs éoliens). Le dernier inventaire forestier a évalué la capacité de la forêt à 12 millions de mètres cubes de bois, une augmentation considérable comparativement aux 8 millions estimés à la fin des années 1970. Cette forêt est fortement diversifiée en raison de la dimension de la Seigneurie, allant d'une forêt mixte à tendance résineuse à une forêt de feuillus dans les secteurs sud-ouest.

## « Le dernier inventaire forestier a évalué la capacité de la forêt à 12 millions de mètres cubes de bois.

L'exploitation forestière intensive et commerciale y est pratiquée depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle; longtemps confiée à la compagnie Abitibi-Price (maintenant Produits forestiers Résolu), elle s'effectue directement par le Service forestier du Séminaire depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. La possibilité forestière (sans affecter la pérennité de la forêt) est évaluée à 300 000 mètres cubes de bois annuellement, soit un rendement de 2,7% de production annuelle sur la capacité totale de la Seigneurie, rappelle le régisseur des forêts en entrevue. Il ajoute que des inventaires sont réalisés chaque décennie dans le but d'assurer le maintien du capital ligneux dans une perspective de longue durée. Le bois abattu sur la Seigneurie est acheminé à des usines de la région de Québec (Charlevoix ou Portneuf), puisque le Séminaire privilégie les usines locales, sauf pour les bois résineux qui sont livrés à Windsor, en Estrie, pour la pâte à papier.



Coupe forestière sur la Seigneurie de Beaupré, septembre 2015.

Photo : Benoît Grenier

Le Service forestier ne supervise pas que les opérations forestières, mais l'ensemble des activités sur la Seigneurie. C'est d'ailleurs, aux yeux de l'ingénieur, cette diversité qui rend son cas unique au Québec. « C'est une chance incroyable [...] que d'administrer et gérer une telle propriété », nous a-t-il affirmé au cœur de cette forêt où il est arrivé jeune ingénieur diplômé, en 1979. La Seigneurie de Beaupré ce sont aussi des ressources (dont 325 lacs) qui font le bonheur des usagers des 201 clubs de chasse et pêche, dont certains sont centenaires. On y retrouve près de 700 chalets pour 1 350 membres et leurs invités. Ces clubs privés n'ont pas été concernés par l'Opération accessibilité des années 1970 puisqu'ils ne se trouvaient pas sur des terres appartenant à la Couronne, contribuant à leur exceptionnalité. Les ressources fauniques, tant le poisson que le gibier, abondent aussi sur les Terres du Séminaire, en particulier l'orignal. En association avec Faune Québec, le Séminaire s'est doté d'un plan de gestion visant à stabiliser l'espèce, qui a connu une augmentation remarquable depuis les années 1980 : « C'est la plus haute densité d'orignaux au nord du fleuve Saint-Laurent [15 orignaux au kilomètre carré]. On a des façons d'exploiter [la forêt] qui favorisent le développement de l'orignal. » Conséquence directe, la chasse à l'orignal s'y est accrue considérablement, passant de 30 orignaux prélevés par année vers 1980 à plus de 300 en 2015.

Pour l'ingénieur forestier comme pour le prêtre, la Seigneurie de Beaupré constitue un modèle en matière de développement durable. La préoccupation à l'égard du maintien des réserves ligneuses prendrait-elle racine dans la conscience de la durée du Séminaire? C'est ce que croit M. Laliberté : « Je pense que ça vient du Séminaire, qui ne voulait pas

épuiser la forêt. » L'ancienneté de la Seigneurie et son importance économique pour le Séminaire jouent très certainement un rôle dans la volonté de maintenir ce patrimoine foncier. Depuis 2012, la Seigneurie de Beaupré a d'ailleurs obtenu pour sa forêt la certification FSC (Forest Stewardship Council). Une fierté évidente pour le régisseur des forêts du Séminaire, qui conclut son entretien par ces mots : « On nous cite souvent en exemple comme modèle de gestion avec toutes les précautions qu'on prend ». Aussi invite-t-il ses successeurs à poursuivre dans la même voie.

### UNE IDENTITÉ « SEIGNEURIALE » ?

Sous le régime seigneurial, les rapports humains sont incontournables. S'il n'est plus à proprement parler « seigneur », le Séminaire entretient toujours des liens avec les usagers de la « Seigneurie », mais aussi avec les populations des municipalités voisines, en particulier celles de la Côte-de-Beaupré – ses anciens « censitaires » en quelque sorte. Le supérieur du Séminaire a évoqué à quelques reprises en entrevue la mémoire des gens de la Côte-de-Beaupré et leur sentiment de gratitude à l'endroit du Séminaire. Se remémorant le discours du préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré lors de l'inauguration du premier parc éolien, le chanoine Roberge est explicite : « Je me souviens très bien, j'avais bien apprécié le discours [...] qui avait fait le lien entre le rôle du Séminaire, depuis le début, et le développement de la Côte-de-Beaupré. » De même, l'ancien procureur a insisté sur la contribution positive du Séminaire au développement économique et social de la région, et ce, depuis le temps de M<sup>gr</sup> de Laval. À titre d'exemple, parlant de l'usine d'Abitibi-Bowater de Beaupré, dont les activités ont cessé en 2009 et qui a été démolie en 2010, le chanoine

Roberge rappelle que le Séminaire en garantissait l'approvisionnement en bois à partir de ses terres, jusqu'à la fermeture du « moulin ». Or, cette usine assurait des emplois à de nombreux citoyens de la région, se remémore-t-il.

## LES HÉRITIERS DES CENSITAIRES

Mais ce sont surtout les usagers de la Seigneurie, les détenteurs de baux des clubs de chasse et de pêche, qui paraissent être les héritiers symboliques des anciens censitaires. Ils sont « les yeux du Séminaire », assure le supérieur. Ce sont 1 350 membres qui ont érigé, au fil des décennies, plus de 650 chalets sur les terres du Séminaire. Assurément, selon les témoins rencontrés, ils sont privilégiés et fiers de pouvoir fréquenter la Seigneurie et de transmettre leurs droits à leurs enfants. En contrepartie de ce privilège, ils surveillent les limites du territoire et informent le Séminaire des éventuelles intrusions, coupes de bois illégales ou traces de braconnage. Le régisseur des forêts ajoute que même si la Seigneurie est une forêt privée, l'accès y est favorisé dans une certaine mesure : « Sur la Seigneurie, on donne accès à 180 kilomètres de sentiers de motoneige. On a deux clubs de motoneige [...] On a des sentiers de ski de fond, des sentiers de marche aussi (comme le sentier des caps à Saint-Tite-des-Caps). On donne accès. On permet aux gens de canoë-kayak de descendre nos rivières. On a beaucoup de gens qui profitent de la forêt à part nos travailleurs. »

« Les usagers de la Seigneurie sont les yeux du Séminaire. »

Enfin, pour nos deux témoins, la Seigneurie est bien plus qu'un environnement de travail; elle est porteuse d'un sentiment d'appartenance très puissant qui émane de leurs propos. D'abord, ils ont conscience de son unicité. « Plusieurs communautés se sont départies [de leurs terres], ont vendu, ont eu une occasion d'affaires [affirme le chanoine Roberge], je pense que c'est vraiment une situation unique ». Il n'est d'ailleurs pas anodin de signaler que Jacques Roberge, supérieur général du Séminaire de 2012 à 2021, était auparavant le procureur du Séminaire de Québec, fonction qu'il a occupée pendant près de vingt ans (depuis 1994). En entretien, il précise : « Le procureur, c'était le responsable devant le conseil d'administration de l'ensemble des biens matériels du Séminaire, du patrimoine du Séminaire, du patrimoine matériel. Alors, cela veut dire : les édifices, les terrains, cela veut dire la Seigneurie de Beupré aussi<sup>3</sup>. » À ce titre, il aura été le dernier d'une longue lignée de prêtres, certains célèbres, qui ont, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, veillé sur les biens du Séminaire : Louis-Ango de Maizerets, Jean-François Hubert, Jérôme Demers ou encore Benjamin Pâquet, pour n'en citer que quelques-uns. Sa nomination comme supérieur général, en 2012, constitue véritablement un événement historique pour l'institution puisqu'il est alors remplacé par un laïc, se trouvant en quelque sorte à clore une dynastie de prêtres-administrateurs.

## UN GRAND TERRAIN DE JEU

Jacques Laliberté a également pleinement conscience du caractère unique de sa fonction. Son titre, d'abord, régisseur des forêts, est en soi un héritage symbolique digne du règne de Louis XIV. Il voue

un attachement très profond au Séminaire : « C'est ma deuxième famille », lance-t-il sans hésitation. Lorsqu'on lui demande s'il se sent différent de ses collègues ingénieurs forestiers, par exemple ceux qui œuvrent au Ministère, il répond : « Oui, ça [ne] se compare pas ! Je suis probablement un cas unique dans la Province. [...] On est privilégiés de travailler ici. [...] C'est un grand terrain de jeu ! » Voit-il des inconvénients à exercer sa profession au service d'un organisme religieux ? « Pas du tout. Au contraire ! », répond-il ; hors caméra, il raconte son voyage à Rome où il a pu rencontrer le pape en compagnie de prêtres du Séminaire, dont le supérieur. De toute évidence, son cas est une exception au Québec, comme l'est celui de la Seigneurie de Beupré.

Sur un plan plus personnel, le chanoine Roberge et le régisseur des forêts partagent une passion commune pour la pêche et la chasse. Pour les deux hommes, comme pour 1 300 autres usagers, la Seigneurie est aussi un lieu de villégiature et de loisirs. À quoi songe le chanoine Roberge lorsqu'il est sur la Seigneurie, lui a-t-on demandé en terminant ? Homme de foi, il évoque Dieu, mais il ajoute François de Laval « qui était non seulement un pasteur extraordinaire [...], mais aussi un homme d'affaires, un homme de vision, un homme d'audace. En plus du patrimoine immatériel, il nous a légué ce patrimoine matériel auquel on veille, comme on veille sur un bien de famille, depuis 350 ans. »

<sup>3</sup> *Ibid.*, 35 min. 40 sec.



## CONCLUSION

La décision du législateur, en 1854, de maintenir les terres non concédées dans le domaine privé explique pourquoi, encore de nos jours, le Séminaire de Québec possède une forêt privée qu'il continue de désigner comme sa « Seigneurie de Beaupré ». Avant l'abolition, mais plus encore depuis le XX<sup>e</sup> siècle et l'avènement d'une exploitation forestière de type commercial, la Seigneurie de Beaupré constitue, selon les autorités du Séminaire, le principal revenu de l'institution. Toutefois, il faut reconnaître que l'intérêt économique n'est pas seul en cause. Pour le Séminaire, mais aussi pour des milliers d'individus qui ont accès à ces terres, la Seigneurie de Beaupré a une puissante valeur symbolique et sentimentale. Les « Terres du Séminaire », comme on désigne souvent cette propriété dans la région immédiate, constituent un patrimoine matériel remarquable ainsi qu'une composante de l'identité de la Côte-de-Beaupré.

--

## NOTE DE L'AUTEUR

Ce texte reprend en grande partie des éléments du chapitre 3 de notre ouvrage *Persistances seigneuriales. Histoire et mémoire de la seigneurie au Québec depuis son abolition*, paru en 2023 aux Éditions du Septentrion. Nous remercions le chanoine Jacques Robert et M. Jacques Laliberté pour leur généreuse collaboration à cette recherche et pour nous avoir permis de découvrir la Seigneurie de Beaupré en leur compagnie.



Les grands propriétaires forestiers ont une longue et riche histoire et ils sont des témoins actifs de l'évolution du secteur depuis plusieurs siècles. Ils sont très heureux de se joindre à la Société d'histoire forestière du Québec.

[www.agpfq.ca](http://www.agpfq.ca)

# SYMBOLISME DU PIN BLANC CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS



Par Michel Huot,  
retraité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le pin blanc, cet arbre majestueux, fait partie de nos paysages forestiers. Il est parfois en arbres isolés, parfois en forêt mixte. Il apparaît souvent en mélange avec des feuillus de lumière, lesquels témoignent d'une perturbation relativement sévère. À ce moment, vers 90-100 ans, le pin est loin de la maturité car les peupliers et les bouleaux ont eu un effet de ralentissement sur le développement des tiges de pin blanc. Mais voilà qu'aussitôt libéré de cette concurrence feuillue, il accélère le pas et va croître très rapidement autant en diamètre qu'en volume. Il y a peu de pinèdes

pures au Québec actuellement, mais l'histoire nous dit que de telles pinèdes étaient jadis plus fréquentes. Il faut attendre ensuite vers 150 ans pour les pins à maturité commerciale bien que quelques colosses ont pu vivre jusqu'à 400 ans.

Sa régénération naturelle est compliquée surtout à cause d'espèces plus tolérantes à l'ombre qui envahissent le sous-étage et s'approprient la lumière disponible. C'est pourquoi il y a peu de semis et gaules de pin blanc même sous un couvert de pins dominants. Par contre, le sapin baumier et l'érable rouge sont les plus abondants, sinon

l'érable à sucre et des frênes tout dépendant de la qualité de la station. Quelques pistes de restauration ont été proposées pour palier à ce phénomène de mésophication (Huot 2023 ; Uprety *et al* 2017).

La croissance du pin blanc a été exceptionnelle au nord de la Nouvelle-Angleterre. Dans une étude réalisée au Vermont (Schaberg & Murakami 2023), le pin blanc arrivait premier parmi sept autres espèces. Sa croissance moyenne au cours des derniers 10 ans était de 36,76 cm<sup>2</sup>/an et pouvait atteindre un maximum de 47 cm<sup>2</sup>. Ces valeurs sont au moins deux fois plus élevées que celles des espèces feuillues tempérées. Cette croissance remarquable est liée aux caractéristiques écologiques du pin. D'autres auteurs ont aussi observé de telles croissances (Hilt et Teck 1987).

Avant d'aborder la question de la valeur culturelle du pin blanc, chez les Premières Nations, rappelons que cette espèce peut s'établir dans des conditions plutôt hostiles comme des surfaces rocheuses. On aperçoit ainsi du pin blanc et parfois quelques chênes rouges par exemple à certains endroits du parc Algonquin.

Il peut coloniser un site sévèrement brûlé et reconstruire graduellement un humus et un sol. Les Premières Nations ont reconnu cette vitalité et cette puissance chez le pin blanc et



Pins blancs aux abords de la rivière Barron dans le parc Algonquin en Ontario.

Photo: Michel Huot

le considèrent comme l'arbre de vie, car il peut repartir la végétation alors que la plupart des autres espèces ne peuvent pas s'adapter à des conditions aussi rudes.

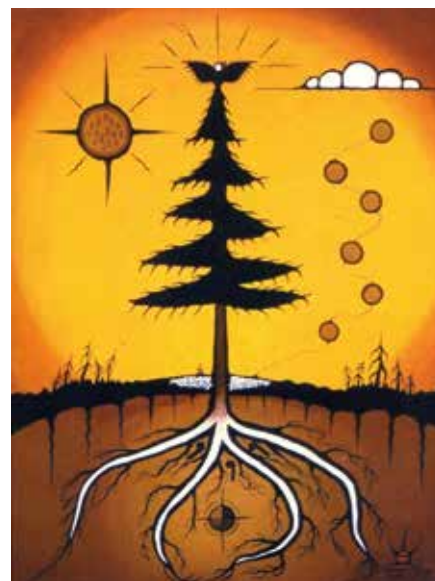
En 2017, un comité formé de chefs autochtones a été chargé de trouver un symbole valable pour représenter les Premières Nations sur le drapeau et les armoiries de la ville de Montréal (Normandin 2017). Ce faisant, on corrigeait ainsi une lacune selon laquelle les premiers peuples avaient été ignorés des armoiries instaurées en 1833 et retouchées la dernière fois en 1938. Les chefs ont choisi le pin blanc, un symbole puissant et lié intimement à la culture autochtone. Selon André Dudemaine, voir un grand pin blanc tomber signifiait, chez les Algonquins, la mort d'un grand leader ou d'un chef quelque part (Corriveau 2020). L'histoire raconte aussi que le chef wendat Kondiaronk a évoqué cet arbre mythique lors de la Grande Paix de Montréal, de 1701 : « Aujourd'hui, le Soleil a dissipé tous ses nuages pour faire paraître ce bel Arbre de paix déjà planté sur une montagne la plus élevée ». Le pin blanc est aussi présent sur le drapeau des Cinq-Nations. Cet arbre aux propriétés médicinales parfois appelé « Annedà » était aussi une espèce abondante à l'arrivée des Européens.

La légende raconte que les nations iroquoises se livraient des combats sanglants depuis longtemps. Un grand sage du nom de Dekanawidaw est arrivé du nord dans les années 1400, afin d'amener les cinq nations, soit les Mohawk, Onondaga, Oneida, Cayuga et Seneca à ratifier un traité de paix appelé la Grande Paix (ou Great Binding Law ou Great Law of Peace [Gayaneshagowa]). Et par la suite, une autre nation, la Tuscarora, s'est jointe aux cinq premières. Un grand pin blanc rassembleur, sous lequel chaque nation a décidé

d'enterrer les haches de guerre, est devenu le symbole de paix dans toute la confédération des nations iroquoises (ou Haudenosaunee). Le faisceau de cinq aiguilles du pin blanc représente les cinq nations iroquoises. Cet arbre longévif, au haut duquel se trouve souvent un aigle bienveillant, demeure encore aujourd'hui un symbole d'unité et de puissance.

## « Un grand pin blanc rassembleur est devenu le symbole de paix dans toute la confédération des nations iroquoises. »

La Grande Paix guide les nations iroquoises à favoriser le consensus dans des décisions pouvant affecter non seulement une nation individuelle, mais aussi l'ensemble de la confédération. À la base, se trouve la philosophie selon laquelle en cultivant des esprits sains chez les individus, on assure ainsi la santé et la vitalité de la communauté qui sont essentielles à une paix durable. La connexion avec les grands pins blancs permet une reconnexion avec la nature, cet environnement complexe dont nous faisons partie et que nous devons respecter. Nous sommes en pratique tous interconnectés avec la nature et aussi avec nos semblables. L'arbre de la paix continue encore aujourd'hui de rappeler que nous devons utiliser nos traditions et nos connaissances pour promouvoir des objectifs de paix et d'unité. Le nom de l'arbre de la paix se prononce « djone-ra-dess-go-wa » selon Sarah General, artiste de la Communauté des six Nations.



Le symbole du pin blanc, illustration de David General.

Les liens que nous pouvons établir avec des lieux géographiques connus et actuels donnent plus de poids à ces légendes autochtones. À titre d'exemple, la réserve des six nations, située près de Brantford en Ontario ; Mont-Royal cœur de la métropole de Montréal et lieu de rencontre des chefs à l'époque. Encore aujourd'hui, des représentants autochtones tentent de garder vivantes ces anciennes légendes (ce qu'on appelle aujourd'hui patrimoine vivant) car elles sont souvent oubliées. À titre d'exemple, André Dudemaine Innu / Steve Henhawk, historien de la nation Cayuga et la conférence « Words before all else » / la légende Cherokee Forever Green de L. Machayes / un Abénaquis Joseph Bruchac / et le chef du clan des Mohawk, Tom Porter (Sakokewniokwas). Enfin, un montage vidéo montre la rencontre des nations afin d'établir la paix, voir le lien suivant : <https://www.historicacanada.ca/fr/productions/minutes/le-gardien-de-la-paix>.

Selon Porter, voici les propres mots du pacificateur :

« I will plant the great tree of Peace. And it will be so tall that it will pierce the sky. And it will be the symbol of sharing, the symbol of brotherhood and the symbol of peace in the world. And the roots will be so big and they will be white, one to the north, the east, the south and the west. And they will carry peace to the world. And those roots are white, so they can be noticed by all. And when people see the white roots, if they want peace, they can follow them. And they can make their mind know where the Tree of Peace was planted, in Onondaga country. And they will seek to sit in peace, in the shade of the tree, with all of us Iroquois nations ». Voir aussi <https://www.amazon.ca/-/fr/Tom-Porter/dp/1436335655>.

La réserve de Kitcisakik située au parc de la Vérendrye, au sud de Val-d'Or, est un bon exemple de la valeur culturelle du pin blanc. Ce dernier est considéré comme un icône ou symbole important. Uprety *et al.* 2017 ont recensé 101 124 peuplements dans la réserve et seulement 3 911 ou 3,87 % ont du pin blanc peu importe sa dominance. Les végétations potentielles RP0, RP1 et RP2 sont représentées par 901 peuplements soit 0,89 % du total. De ces peuplements, seuls 500 ont le pin blanc en dominance ou 55 %. Les auteurs ont identifié six scénarios de restauration faisant appel à des plantations mixtes et à des coupes progressives uniformes pour favoriser une régénération naturelle. Ils considèrent que cette stratégie à déployer sur leur territoire ancestral est ainsi culturellement adaptée (Uprety *et al.* 2017). Ce projet peut servir de modèle. La nation Anicinapek associe la faible présence de pins matures à la surexploitation qui a sévi par le passé.

La forêt de l'Aigle est un autre exemple au Québec. Le territoire de 115 km<sup>2</sup> comprenait au départ de nombreux peuplements de pin blanc et avait un très beau potentiel d'aménagement multi-ressources, raison pour laquelle la forêt est devenue impliquée dans un projet de forêt habitée, lancé en 1996 par Québec. On a eu recours à des coupes d'éclaircie uniquement et surtout, on voulait favoriser la régénération naturelle de pin blanc et profiter de l'exploitation de cette ressource (Rogel 2004). Le but de la Corporation de gestion était d'exploiter cette ancienne réserve forestière de façon durable. Cependant, l'organisme a connu une faillite en janvier 2012, alors qu'on s'apprêtait à prévoir une seconde récolte après 15 ans. On apprend de la responsable de la nouvelle Coopérative de solidarité de la forêt de l'Aigle que la possibilité forestière a chuté de 80 % soit de 44 000 à 8 800 m<sup>3</sup>/an (Thériault 2023). « Une forêt pour tous, d'où on tire du bois de qualité sans l'épuiser », pouvait-on lire quelques années après le lancement des projets de forêt habitée (Rogel 2004).

Décidément, on n'a pas appris à régénérer le pin blanc dans les opérations, en dépit du fait que des pins étaient présents un peu partout au départ en 1995. Les pins étaient abondants en raison d'un grand feu survenu vers 1880. Le projet ne pourra donc pas servir de modèle pour l'avenir puisque nous n'avons pas réussi à maintenir le pin blanc. Le symbolisme est inscrit dans la toponymie de la rivière de l'Aigle, car il s'agit d'un grand oiseau de proie diurne au bec crochu et aux serres puissantes. Seul le pin blanc peut supporter le poids du nid de cet aigle, à proximité d'un lac ou de la rivière de l'Aigle ou Kinew Sibi suivant la désignation par les Anichinabés de Kitigan Zibi.

## LA FORÊT VEDETTE DE MENOMINEE

Le principe d'aménagement durable des forêts vient du grand chef Oshkosh (1795-1858). « Commence au lever du soleil et va en direction du coucher de soleil, mais prends seulement les arbres matures, les arbres malades, et les arbres qui sont tombés. Quand tu arrives de l'autre côté de la réserve, retournes vers le lever du soleil et les arbres seront avec toi pour toujours », (Pecore 2017, p. 1).



Le peuple de Menominee s'appelle les gardiens de la forêt ou « Maeqtekuahkihiw Kew Kanâhwihtahqua ». Contrairement à d'autres communautés autochtones, ce peuple a résisté à plusieurs tentatives de contrôle de leur forêt en démontrant un effort de gestion durable sur une superficie sous aménagement de quelques 83 000 ha. Avant l'arrivée des Européens, leur territoire ancestral couvrait tout le Wisconsin, et des parties du Michigan, du Minnesota, de l'Illinois et de l'Indiana. À partir de 1831, une série de sept traités avec le gouvernement américain a réduit la réserve de Menominee

## « La forêt vedette de Menominee tend à favoriser le pin blanc et le chêne.

à sa superficie actuelle. Depuis 1908, une scierie appartenant à la nation a permis de créer emplois et richesse. Les prescriptions sylvicoles ont été le principe gouvernant comment et où se fait la récolte, indépendamment des tendances de marchés. Menominee se vante avec raison d'avoir été un intendant responsable car il y a plus de volume aujourd'hui que lorsque l'exploitation a débuté il y a 160 ans. Le volume de sciage actuel de 1,9 billion de pmp dépasse effectivement le volume de 1854 établi à 1,2 billion (Pecore 2017). Menominee a appliqué des méthodes parcimonieuses favorisant la production de gros diamètres et d'arbres âgés, en misant sur des coupes d'amélioration des peuplements tous les 15 ans. Ceci est tout contraire à l'exploitation des forêts par des barons du bois, qui a été faite partout autour et même au Canada. Le pin blanc a simplement disparu de ces régions et tout autour de la réserve de Menominee. Les membres de Menominee sont restés attachés à leurs valeurs culturelles et aux sites sacrés qu'ils protègent constamment. Une pratique forestière empreinte de sagesse constitue selon eux le meilleur moyen de protéger l'environnement en général.

Menominee a établi des approches d'aménagement bien avant l'arrivée de la foresterie moderne vers 1890. Les responsables constatent encore aujourd'hui plusieurs lacunes dans les opérations forestières actuelles, et s'attaquent maintenant aux défis de réintroduire le brûlage dirigé dans leur territoire afin de restaurer certaines espèces et de l'adaptation aux changements climatiques. La forêt vedette de Menominee tend à favoriser le pin blanc et le chêne, et à réduire le peuplier. On adhère encore au principe du chef Oshkosh et les gardiens demeurent connectés à la terre qui leur reste.

Le succès de l'aménagement des forêts par Menominee repose sur la culture et les croyances de la tribu. C'est ainsi qu'ils considèrent que les ressources ne sont pas un héritage des ancêtres mais plutôt un emprunt fait auprès des enfants (selon Brent Wood et Dewhurst 1998).

En 1972, la Menominee Restoration Act a été officiellement la mise en place et la reconnaissance de l'autodétermination dans les réserves indiennes des États-Unis (Troster 2007). Clairement, ces Autochtones deviennent de plus en plus des modèles en raison de leur perspective et de leurs méthodes pour mettre en valeur et restaurer l'environnement. Leur savoir traditionnel a été peu retenu, un phénomène qui n'est pas étranger au fait que ces réserves demeuraient isolées du reste. Menominee s'intéresse beaucoup au pin blanc et ils ont créé des structures permettant d'accélérer la diffusion de connaissances à d'autres tribus et au monde forestier contemporain. À titre d'exemple, la création du Intertribal Timber Council en 1976 et du Sustainable Development Institute en 1993 (Troster 2007).



Timbre-poste canadien de 1979.

La forêt vedette de Menominee est en fait la vision d'une forêt du futur qui correspond aux objectifs écologiques et économiques de ce peuple. Maintenir un approvisionnement de leur usine, maintenir les emplois, et favoriser une forêt pérenne et résiliente.

Une autre communauté autochtone établie dans le nord du Wisconsin n'a pas eu les mêmes résultats avec ses forêts. Selon Steen-Adams et al. (2007), la communauté de Bad River a été témoin de la disparition des pins blancs sur son territoire. Il est arrivé par exemple que l'Industrie favorise la production de bois à pâte notamment avec le peuplier faux-tremble et des coupes totales étaient alors utilisées pour régénérer cette essence. Le pin a par conséquent disparu au profit du peuplier malgré qu'il a quand même connu une période importante de contrôle de la rouille vésiculeuse du pin blanc.

L'histoire des Premières Nations montre que le pin blanc a été un symbole de paix avant même l'arrivée des Européens en Amérique du Nord. La représentation du symbole iroquoien montre une similitude frappante avec un symbole utilisé par une autre culture différente (Schoeder 1992). Les gardiens du territoire s'intéressent à la restauration de l'espèce car elle a été exploitée à tel point qu'elle a presque disparu à divers endroits sauf quelques exceptions. Le cas de la réserve de Menominee illustre une culture forestière bien déterminée à utiliser cette ressource de façon durable (Burgess 1996, Pecore 2017). Pour sa part, Shanley (2022) a démontré que la grande paix de la confédération iroquoise a servi de modèle de démocratie lors du développement de la constitution américaine. Le pin blanc aurait aussi servi de modèle de résistance c'est-à-dire « An appeal to heaven » aux colons de la Nouvelle-Angleterre qui se sont opposés à l'ordonnance de

réserve des beaux pins blancs pour le roi d'Angleterre. Ils ont voulu conserver pour eux cette ressource, et ce mouvement a contribué à la naissance des États-Unis.

## RÉFÉRENCES

- Abrams M.D. & Nowacki G.J. (2021), «Examining the Heritage and Legacy of Indigenous Land Management in Oak and Pine Forests of Northeastern United States», *International Journal of Ecology and Environmental Sciences*, vol. 47, n° 1. <https://www.nieindia.org/Journal/index.php/ijees/article/view/2207>
- Anonyme (2014), «Dekanawida, le messenger céleste» [https://ontario400.ca/400\\_jours/dekanawida-messenger-celeste/](https://ontario400.ca/400_jours/dekanawida-messenger-celeste/) (consulté le 16 février 2024)
- Burgess D. (1996), «Forests of the Menominee: a Commitment to Sustainable Forestry», *The Forestry Chronicle*, vol. 72, n° 3. <https://doi.org/10.5558/tfc72268-3>
- Corriveau J. (2020), «Un imposant symbole de paix», *Le Devoir*, 4 août 2020 <https://www.ledevoir.com/environnement/583531/un-imposant-symbole-de-paix> (consulté le 16 février 2024).
- Fazio L. «Getting to Know White Pine», <https://therootcircle.com/blog/2018/4/28/getting-to-know-white-pine> (consulté le 17 mars 2024).
- Flood M. & Myhal N. (2022), «White Pine in Time and Place», *History of Pharmacy and Pharmaceuticals*, vol. 63, n° 2, pp. 302-327. <https://doi.org/10.3368/hopp.63.2.302>
- General S. (2021), «Jonrahgesgo:wah le grand arbre de la paix», Histoire Canada mis en ligne le 27 janvier 2021, <https://www.histoirecanada.ca/consulter/paix-et-conflit/jonrahdesgo-wah>
- Heizler P. (2023), «White pines: colossal in many ways» Adirondack Almanack» mis en ligne le 11 juillet 2023 (consulté le 23 mars 2024).
- Henry M. & Quinby P. (2006), «A Preliminary Survey of Old-Growth Forest Landscapes on the West Side of Algonquin Park, Ontario», Research report 32, Ancient Forest Exploration and Research, 28 p.
- Hilt D.E. & R.M.Teck (1987) «Individual-tree diameter growth model for northern New England» pp. 86-93 dans Ek A.R., Shifley S.R. & T.E. Burke IUFRO Growth and yield modeling and prediction conference, Minneapolis, Minnesota, 24-28 août 1987, USDA Forest Service, North Central Forest Experiment Station, General Technical Report NC-120
- Huot M. (2023), «Historique d'aménagement du pin blanc au Québec : un pas vers la restauration», *Histoires forestières du Québec*, vol. 15, n° 2, p. 20-26. <https://shfq.ca/wp-content/uploads/2021/07/HistoriqueDamangementDuPinBlanc.pdf>
- Lesieur D., Lefort P., Bergeron Y. & È. Lauzon (2004), «Reconstitution de l'historique des perturbations naturelles et de la composition de la forêt pré-industrielle au sud de Val-d'Or», rapport de la Chaire industrielle en aménagement durable soumis à Domtar
- Machayes L. (2018), «Cherokee Legend Forever Green» mis en ligne le 28 janvier 2018, <https://wondermyway.com/tag/cherokee-legend/> (consulté le 17 mars 2024)
- Normandin P.A. «Un symbole autochtone ajouté au drapeau et aux armoiries de Montréal», *La Presse plus*, 14 septembre 2017. [https://plus.lapresse.ca/screens/f02accf8-8508-4760-a598-00984a3bbd39%7C\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/f02accf8-8508-4760-a598-00984a3bbd39%7C_0.html) (consulté le 16 février 2024)
- Papatie J. (2004), «Vécu et réflexion de la communauté Anicinapek de Kitcisakik avec le régime forestier des Québécois», Brief submitted to the Commission for the study of public forest management in Québec.
- Pecore M. (2017), «Menominee Forestry: Past, Present, Future», *Journal of Forestry*, vol. 115, n° 5, pp. 366-369.
- <https://doi.org/10.5849/jof.16-046>
- Rogel J-P. (2004), «La forêt de l'Aigle», dans Découverte, Radio-Canada reportage du 8 février 2004. <https://ici-radio-canada.ca/actualite/decouverte/reportages/2004/02-2004/08foretaigle.html>
- Rouleau A. (2022), «Le pin blanc arbre patrimonial», *Journal Le Tour* <https://journalletour.com/pin-blanc/> (consulté le 16 février 2024)
- Schaberg P., Murakami P.F., Hansen C.F. & G.J. Hawley (2023), «Using an open-access tree ring database to evaluate the growth potential of eight tree species in Vermont», *New England Society of American Foresters, News Quarterly* 84 (4) : 8-10.
- Schroeber H.W. (1992), «The Tree of Peace: Symbolic and Spiritual Values of the White Pine», In Proceedings of the White Pine Symposium, pp. 73-83. September 16-18, Minnesota Extension Service, University of Minnesota, Duluth, MN
- Shade P. (2022), «White Pine : the Great Tree of Peace»,. <https://cornellbotanicgardens.org/white-pine-the-great-tree-of-peace/> (consulté le 16 mars 2024)
- Shanley P. (2022), «White Pine: the Tree that Sparked Peace, Revolution, and Insurrection», chapitre 3, pp. 32-45 dans *The Cultural Value of Trees*, 1<sup>st</sup> Edition, Routledge <https://doi.org/10.4324/9780429320897-4>
- Steen-Adams M.M., Langston N. & Mladenoff D.J. (2007), «White Pine in the Northern Forests : an Ecological and Management History of White Pine on the Bad River Reservation of Wisconsin», *Environmental History*, vol. 12, pp. 614-648.

Stern R.L., Schaberg P.G., Rayback S.A., Murakami P.F., Hansen C.F. & G.J. Hawley (2021), « Eastern white pine and eastern hemlock growth: possible tradeoffs in response of canopy trees to climate ». *Canadian Journal of Forest Research* vol. 51 n°. 12, pp. 1926-1938. <https://doi.org/10.1139/cjfr-2020-0512>

Thériault C. (2013) «La Forêt de l'Aigle reprend vie» mis à jour le 4 février 2023, *Le Droit*. Consulté le 30 mars 2024. <https://ledroit.com/2013/06/12/la-foret-de-laigle-reprend-vie-19e24c1b7d6eeec24b0d26132e11a2f1/>

Tree Spirit Wisdom – White Pine Peacekeeper. <https://treespiritwisdom.com/tree-spirit-wisdom/white-pine-tree-symbolism/> (consulté le 13 novembre 2022).

Trosper R.L. (2007), «Indigenous Influence on Forest Management on the Menominee Indian Reservation», *Forest Ecology and Management* vol. 249, n°. 1-2, pp. 134-139. <https://doi.org/10.1016/j.foreco.2007.04.037>

Uprety Y., Asselin H., Bergeron Y., Doyon F. & Boucher J-F. (2012), «Contribution of Traditional Knowledge to Ecological Restoration: Practices and Applications», *Ecoscience* vol. 19 n°. 3, pp. 225-237. <https://doi.org/10.2980/19-3-3530>

Uprety Y., Asselin H. & Bergeron Y. (2013), «Cultural Importance of White Pine (*Pinus strobus* L.) to the Kitcisakik Algonquin Community of Western Quebec, Canada», *Canadian Journal of Forest Research*, vol. 43, pp. 544-551. <https://doi.org/10.1139/cjfr-2012-0514>

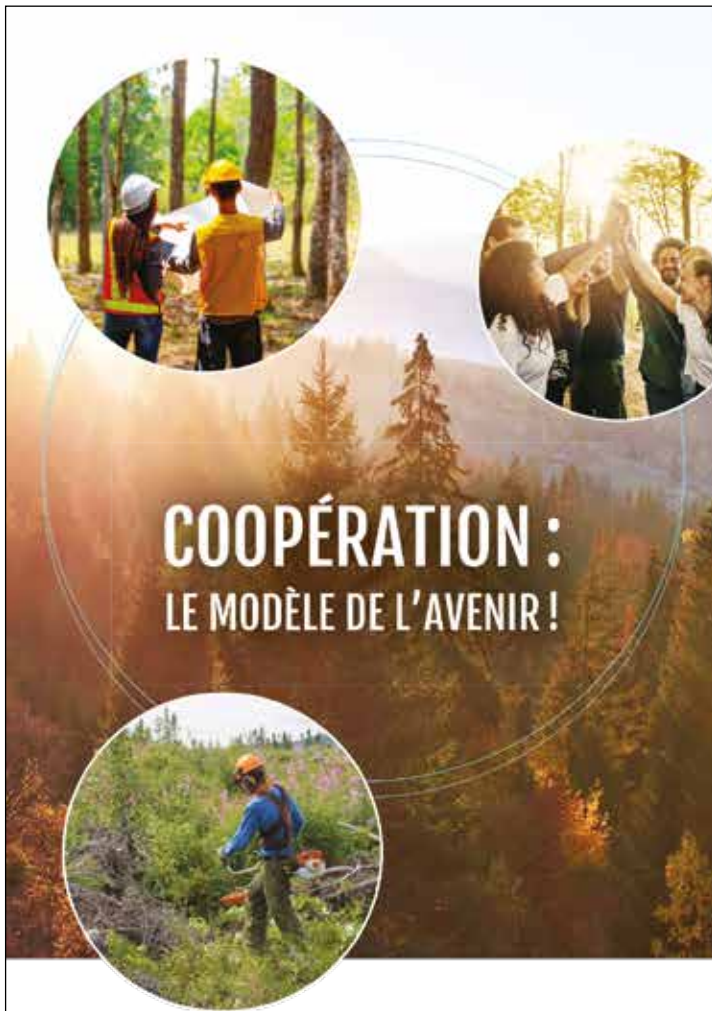
Uprety Y., Asselin H. & Bergeron, Y. (2017), « Preserving Ecological Services on Indigenous Territory through Restoration and Management of a Cultural Keystone Species », *Forests*, 8, 194 <https://doi.org/10.3390/f8060194>

Wood D.B. & Dewhurst S.M. (1998), « A Decision Support System for the Menominee Legacy Forest », *Journal of Forestry*, vol. 96, n° 11, pp. 28-32. <https://academic.oup.com/jof/issue/96/11>



Pins blancs dans le parc Algonquin.

Photo : Michel Huot



## COOPÉRATION : LE MODÈLE DE L'AVENIR !

**Fière de la riche histoire des coopératives forestières, la FQCF travaille chaque jour à en écrire de nouvelles pages.**

Ce sera certainement le cas en 2025, décrétée année internationale des coopératives par les Nations unies, coïncidant aussi avec le 40e anniversaire de fondation de la FQCF.

Créées par des travailleurs visionnaires qui ont voulu améliorer leur sort en valorisant la ressource forestière de leurs régions, nos coopératives sont les mieux placées pour relever les défis de l'heure que sont la décarbonation de l'économie et la lutte aux changements climatiques.



Fédération québécoise  
des coopératives forestières

Suivez nos activités sur le site Web [FQCF.coop](http://FQCF.coop),  
la page [facebook.com/laFQCF](https://facebook.com/laFQCF),  
et dans le journal **Le monde forestier**  
dont la FQCF est copropriétaire.



Apprenez en davantage au  
[foretprivee.ca](http://foretprivee.ca)



# LA BELLE HISTOIRE DE LA LUXURIANTE FORÊT DRUMMOND



Par Pierre Jean, technicien forestier retraité<sup>1</sup>  
avec la collaboration de Pierre Mathieu,  
président de la Société d'histoire forestière du Québec

Des plantations de superbes pins et d'épinettes de plus de 90 ans n'existeraient pas de nos jours sans l'abandon à la fin des années 1930 d'un projet de barrage sur la rivière Saint-François à la hauteur de Saint-Joachim-de-Courval<sup>2</sup>, en aval de Drummondville. Le promoteur, la compagnie Southern Canada Power (Southern), a remplacé de projet de barrage par un audacieux programme de reboisement sur ses terres riveraines qui devaient être inondées à l'origine.

## LE TERRITOIRE DE LA FORÊT DRUMMOND

Le territoire actuel de la Forêt Drummond situé le long de la rivière Saint-François a une superficie de 2 880 ha et couvre les municipalités de Drummondville, Saint-Majorique et Saint-Bonaventure. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) y détient un verger à graines de première génération s'étendant sur une trentaine d'hectares. Sur le territoire actuel, 39 % est issu de plantations de lots privés achetés par la Southern de 1926 à 1953. Cette forêt a été créée de toutes pièces. Sans ces plantations, la Forêt Drummond n'aurait possiblement jamais vu le jour. Depuis 2018, à la suite d'une entente avec Hydro-Québec, le principal propriétaire est la MRC Drummond qui a créé le Parc régional de la Forêt Drummond.<sup>3</sup>



<sup>1</sup> Pierre Jean, technicien forestier au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (aujourd'hui ministère des Ressources naturelles et des Forêts), a œuvré à temps plein à l'aménagement de la Forêt Drummond de 1981 à 1993.

<sup>2</sup> Annexée à la ville de Drummondville depuis 2004.

<sup>3</sup> Le parc régional - MRC de Drummond.



Répartition de la Forêt Drummond entre les municipalités de Saint-Majorique, Drummondville et Saint-Bonaventure.

Source : Pierre Jean, février 2008

## L'ÉPOQUE DE LA SOUTHERN (1926-1962)

La compagnie Southern Canada Power achète en 1914 l'usine de production d'électricité ainsi que le réseau de distribution de la ville de Drummondville et s'installe vers 1920 près de l'actuel parc Sainte-Thérèse, soit sur le site d'une ancienne scierie construite en 1913 avec comme objectif de produire et vendre de l'électricité. Un premier barrage est construit en 1925 à la hauteur des chutes Hemmings.

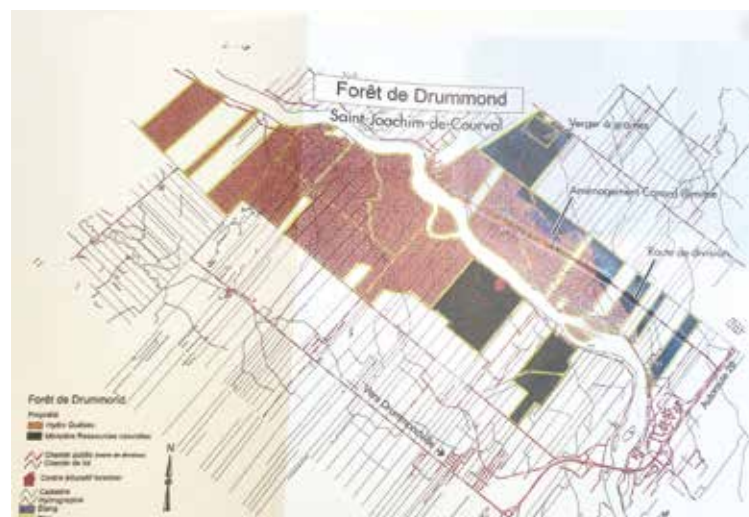
Un deuxième barrage est prévu à la hauteur de Saint-Joachim-de-Courval sur l'île Jersey, dans un secteur nommé Spicer Falls, en aval de Drummondville. Afin de donner suite à ce projet, vers 1925, la compagnie achète, à bon prix, de nombreux lots avoisinants afin de former un bassin de rétention artificiel.

Mais, un compétiteur, la compagnie St. Francis Hydro-Electric, s'oppose à la construction du barrage Spicer Falls. Bien que le Conseil Privé, une cour de Londres, tranche en 1937 que la Southern est propriétaire des terres avoisinantes et du lit de la rivière Saint-François et a le droit de construire des barrages sur ses

terres, le contexte économique et l'approche de la Deuxième Guerre mondiale amène la compagnie à renoncer à son projet à la fin des années 1930.

Alors, une idée que l'on peut qualifier d'avant-gardiste surgit, soit de reboiser tous les lots acquis depuis les années 1925. C'est le début d'une belle histoire. La compagnie y voit une occasion de produire des poteaux de transport d'électricité.

Modeste au début, le reboisement a pris de l'ampleur au début des années 1940 et fit ainsi de Saint-Joachim-de-Courval une des premières plantations à grande échelle sur des terres privées au Québec.



Carte montrant, (vers 1995) notamment, les lots achetés partiellement ou en totalité par la Southern (lots 51-89 ; 178-180) couvrant alors environ 20 % de la municipalité de Saint-Joachim-de-Courval. Source : Carl St-Jean, avril 2000

« Au début des années 1940, le reboisement a pris de l'ampleur et a fait ainsi de Saint-Joachim-de-Courval une des premières plantations à grande échelle sur des terres privées au Québec.

Au début des années 1940, face à l'impossibilité de se procurer suffisamment de plants de reboisement des pépinières gouvernementales et même de partout au Canada, la compagnie crée sa propre pépinière en 1943 à Saint-Joachim-de-Courval à la suggestion de l'ingénieur forestier Elwood Wilson (conseiller de 1942 à 1947). Par la suite, Lorenzo Morin, formé à la pépinière gouvernementale de Berthierville, lui succède. Une division forestière est créée au sein de la Southern. En 1958, la pépinière déménage à Saint-Majorique sur un sol sablonneux beaucoup plus riche. La productivité est alors quintuplée.



Vue aérienne prise vers 1950 de la pépinière de la Southern.

Gracieuseté de M<sup>me</sup> Yolande Allard, Drummondville

Source : Pierre Jean, février 2008



Le reboisement lot par lot au cours des années 1940 et 1950 se fait en plusieurs étapes avec diverses essences, dont des pins rouges, des épinettes blanches, des épinettes de Norvège, des mélèzes européens, des frênes blancs, des chênes rouges et des bouleaux jaunes.

## « Le reboisement de la Southern prend de l'ampleur.

« L'œuvre de reboisement de la Southern Canada Power débuta modestement en 1926, par la plantation de quelques arbres, afin d'améliorer l'apparence des terrains qui entouraient ses usines électriques. En 1933, on était arrivé à planter en moyenne annuellement, 8 500 arbres. En 1948 on planta en tout, 89 000 arbrisseaux, parmi lesquels des épinettes de Norvège, des épinettes noires, des pins rouges et des bouleaux .»

Source : *Forêt Québécoise*, mai-juin 1949, volume 14, n° 5, pp. 324-325

La division forestière de la Southern constate à la fin des années 1940 une baisse importante du gibier sur ses terres. Une nouvelle mission s'ajoute alors à la division forestière, soit d'implanter de la faune (faisans, cerfs de Virginie, etc.). En 1951, un sanctuaire de chasse est créé dans la municipalité de Saint-Majorique dont l'objectif est de protéger la faune. Ce statut ne fut pas renouvelé après 1958.

**JOURNÉE FORESTIÈRE à Drummondville**

Le comité régional des fermes forestières des Cantons de l'Est tenait une assemblée spéciale, le 3 juin dernier, à Drummondville; les membres étaient, à cette occasion, les hôtes de la compagnie Southern Canada Power. M. J. L. Morin, en charge des opérations forestières de la compagnie, fit visiter les travaux de reboisement effectués depuis trente ans dans la région; plusieurs explications très intéressantes furent fournies par monsieur Morin et il y eut de nombreux échanges d'idées entre les techniciens présents. Monsieur Morin nous fit visiter aussi la nouvelle pépinière qu'il a aménagée sur les bords de la rivière St-François. La journée fut splendide et très instructive; la compagnie Southern Canada Power et monsieur Morin ont reçu les membres du comité d'une façon parfaite.

**SAVEZ-VOUS QUE . . . ?**  
par Lucien Fournier

La destruction annuelle de bois par les feux de forêts est considérable puisque équivalente à la quantité de bois employée chaque année par tous les journaux du pays.

« Le comité régional des fermes forestières des Cantons de l'Est tenait une assemblée spéciale, le 3 juin dernier (1958), à Drummondville; les membres étaient, à cette occasion, les hôtes de la compagnie Southern Canada Power. M. J. L. Morin, en charge des opérations forestières de la compagnie, fit visiter les travaux de reboisement effectués depuis trente ans dans la région; plusieurs explications très intéressantes furent fournies par monsieur Morin et il y eut de nombreux échanges d'idées entre les techniciens présents. Monsieur Morin nous fit visiter aussi la nouvelle pépinière qu'il a aménagée sur les bords de la rivière Saint-François. La journée fut splendide et très instructive; la compagnie Southern Canada Power et M. Morin ont reçu les membres du comité d'une façon parfaite. »

Source : *Forêt-Conservation*, juillet-août 1958, volume 24, n° 6, p. 26

## L'ÉPOQUE D'HYDRO-QUÉBEC (1963-1993)

En mai 1963, dans la foulée de la deuxième phase de la nationalisation par le gouvernement du Québec des principales compagnies d'électricité privées, connue sous le slogan politique « Maître chez nous », la Southern passe sous la gouverne d'Hydro-Québec<sup>4</sup>.

Cette société d'État devient alors propriétaire des terres et des installations de la Southern à Drummondville. Au cours d'une période dite de transition de 1963 à 1978, Hydro-Québec diminue progressivement les activités sur ses terres. La pépinière est fermée.

Mais, les plantations et la forêt naturelle ont besoin d'entretien. En 1978, Hydro-Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) conviennent d'une entente qui permet d'assurer la gestion et l'aménagement de la forêt. Quelques années plus tard, une première étude d'aménagement<sup>5</sup> dite préliminaire propose des travaux sylvicoles à réaliser, des éclaircies commerciales dans les plantations, des travaux de drainage, la construction de chemins et la plantation de feuillus nobles. La récolte de bois s'intensifie. Hydro-Québec procède alors à de nombreux investissements, notamment pour la construction de chemins.

Les plantations ont maintenant plus de 45 ans. Une faune diversifiée s'installe et on note une augmentation rapide du nombre de cerfs de Virginie et des castors. L'orignal s'installe également.

En 1982, Hydro-Québec vend quelques terrains au MER (devenu alors le ministère des Ressources naturelles et de la Faune - MRNF) afin de permettre la création d'un Centre forestier éducatif (La Plaine) au sein de ce qui deviendra « Forêt Drummond » en 1990. Des centaines d'étudiants sont initiés à la conservation de la nature. Mais, dans la foulée de la fin de la mission éducative du MRNF, le centre est fermé en 1993. L'entente entre le MRNF et Hydro-Québec n'est pas renouvelée.

*« Depuis la fin de l'entente avec le MRNF, Hydro-Québec signe des ententes avec des groupements forestiers afin de faire exploiter et aménager la partie qui lui appartient. »<sup>6</sup>*

Parmi ces groupements forestiers, mentionnons le Groupement forestier Nicolet-Yamaska, la Société sylvicole Arthabaska-Drummond et Proformen. Le financement des travaux, des plans d'aménagement quinquennaux et diverses études sont assurés par des programmes du Ministère et la création d'un fonds généré par la vente des bois récoltés, dont le niveau correspond à 25 % de la possibilité forestière. Des activités récréotouristiques sont organisées avec des organismes locaux, incluant des pistes cyclables intégrées aujourd'hui à la Route verte.

Au fil des années, de nombreux groupes montrent un vif intérêt pour la Forêt Drummond. Son accessibilité facile en bordure de l'autoroute Jean-Lesage en fait un lieu d'observation de sa grande diversité pour des producteurs forestiers, des chercheurs ainsi que des étudiants de niveaux collégial et universitaire.

## L'ÉPOQUE DE LA FORÊT DRUMMOND (1993 À AUJOURD'HUI)

Cette époque se subdivise en trois phases dont les années ne sont pas toujours distinctes.

### • Phase de transition

Peu à peu, le MRNF cesse sa participation et souhaite que la MRC Drummond prenne la responsabilité de ce territoire. Un comité multiressources piloté par la MRC analyse diverses formules et les demandes d'accès au territoire.



En 1995, Canards Illimités aménage un étang inondé au cœur d'un marais sur les lots 73 à 79 du canton de Wendover.

Photo : gracieuseté de Daniel Saint-Hilaire, ing.f., 2008

### • Phase de négociation entre Hydro-Québec et la MRC Drummond

En 1998, Hydro-Québec propose un contrat de gestion à la MRC Drummond. La MRC souhaite se voir aussi confier la gestion des terres qui appartiennent au MRNF. Même si un nouveau programme mis en place vers 2003 au Ministère vise à confier la gestion de terres publiques sans contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) dans le cadre d'une convention de gestion territoriale (CGT), les discussions se poursuivent avec la MRC Drummond.

4 Pour en savoir plus long sur la nationalisation de l'électricité : Nationalisation de l'électricité au Québec — Wikipédia (wikipedia.org).

5 Méric, Jacques-François (1982), *Étude d'aménagement de la Forêt Drummond* (non disponible).

6 Bloc Vert, Mai 2008, p. 9.

Entre temps, un inventaire forestier est fait en 1997 et par la suite un premier plan d'aménagement forestier quinquennal 1998-2002 est réalisé par la Société sylvicole Arthabasca-Drummond. Le plan comprend une description détaillée de chaque peuplement et des interventions prévues. Alors que le volume moyen annuel récolté au cours des 29 dernières années est évalué à environ 2 200 m<sup>3</sup> solides. Deux scénarios de stratégie sylvicole sont élaborés et celui retenu est basé sur la récolte de 4 500 m<sup>3</sup> solides, dont 50% de bois feuillu et 50% de bois résineux.



Plan d'aménagement forestier quinquennal 1998-2002

Source: Société sylvicole Arthabaska-Drummond, dans Pierre Jean, février 2008

La Forêt Drummond a subi plusieurs dommages, dont plus de dix ans d'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette entre 1995 et 2007 et des dégâts importants ont été causés par la tempête du verglas en 1998. Des coupes de récupération ont été effectuées, mais plusieurs secteurs n'ont pu être traités. Des chablis ont également causé d'importantes pertes de volumes de bois.

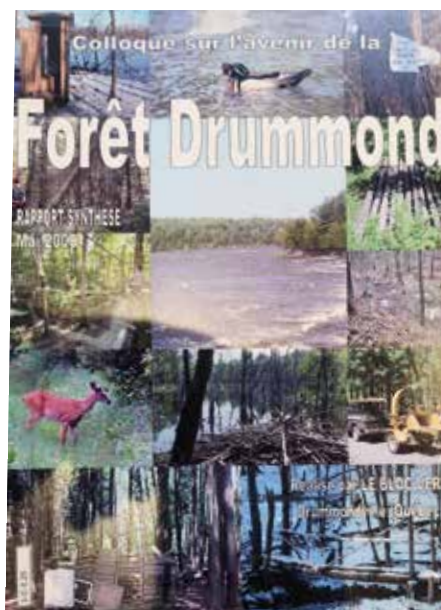
Un deuxième plan d'aménagement forestier quinquennal (2003-2008) est réalisé et alimenté notamment par un deuxième inventaire forestier<sup>7</sup>.

MRNF-1978 à 2007 quelques chiffres	
• Investissements totaux	: 6 200 000 \$
• Volume coupé	: 65 000 m <sup>3</sup>
• Superficie éclaircie	: 1 000 ha
• Reboisement	: 800 000 plants
• Drainage	: 200 km
• Chemins	: 300 000 \$
• Vergers à graines	: 500 000 \$
- Nouveau	: 12 Km <sup>2</sup> Québec

Investissements du MRNF entre 1978 et 2007.

### • Phase du parc régional de la Forêt Drummond

En février 2008, le Bloc vert, un organisme régional à but non lucratif dédié à la conservation de l'environnement, organise un colloque où près de 70 personnes échangent sur l'avenir de la gestion de la Forêt Drummond. Pierre Jean participe à cette rencontre. Plusieurs informations du présent texte viennent de sa présentation.



Il faut attendre juillet 2018 pour que la MRC Drummond, devant l'intérêt de la population et des collectivités locales pour le potentiel de ce territoire, acquiert d'Hydro-Québec ce qui est dorénavant appelé le parc régional Forêt Drummond pour une somme de 5,8 M\$.

« En juillet 2018, la MRC Drummond, devant l'intérêt de la population et des collectivités locales pour le potentiel de ce territoire, achète d'Hydro-Québec cette forêt luxuriante qui est dorénavant appelée le parc régional Forêt Drummond.



La Forêt Drummond

Source: Pierre Jean, février 2008

### LES PLANTATIONS

Environ 1 000 ha du territoire de la Forêt Drummond proviennent de plantations (39%), dont les principales essences indigènes dominantes sont le pin rouge et l'épinette blanche. On note aussi plusieurs épinettes de Norvège et quelques essences exotiques (pin Ponderosa et sapin de Douglas). Des feuillus nobles (chêne rouge, érable, bouleau blanc, noyer) sont mis en terre à partir de 1987.

<sup>7</sup> Un nouvel inventaire forestier a été réalisé en 2022.

Dans les années 1990, de nombreuses études de caractérisation dendrométriques pour des essais d'éclaircie commerciale dans les plantations de la Forêt Drummond ont été réalisées notamment par les chercheurs Valère Bertrand et Gilles Sheedy du ministère responsable.

Dans un des rapports, soit celui de 1992<sup>8</sup>, on peut lire au tableau 4 que l'épinette blanche traitée en 1989 présente un accroissement annuel moyen de 5,2 m<sup>3</sup> par hectare pour des arbres âgés de 23 ans. Le tableau ci-contre extrait de la présentation de Pierre Jean citant la Note de recherche, n° 77 (1994) de Gilles Sheedy et Valère Bertrand montre que le pin rouge et l'épinette de Norvège performant très bien.

Essence	Âge En 1994	Volume m3/ha	Récolté en éclaircie m3/ha
Pin rouge (10pl.)	8	335	198
Épinette blanche (10pl.)	37	187	106
Épinette de Norvège (6pl.)	40	217	124

#### Rendements de plantation

Source: Note de recherche forestière, n° 77, Sheedy, Gilles et Bertrand, Valère

Ministère des Ressources naturelles, 1994



Source: photo et tableau dans Pierre Jean, février 2008



Pins blancs majestueux, août 2024.



Plantation d'épinette de Norvège, août 2024.

Les plantations jouent un rôle d'abri et de nourriture pour la faune qui évoluent selon leurs stades de croissance. Divers aménagements fauniques ont été réalisés pour plusieurs espèces, dont pour le roi de la forêt, le cerf de Virginie, et aussi la bécasse d'Amérique, la sauvagine, le merle bleu, le canard branchu, l'élan d'Amérique, le castor, le porc-épic et la gélinotte huppée.



Photo: Pierre Jean, février 2008

<sup>8</sup> Bertrand, Valère. *Élaboration de tables de production pour des plantations ayant subi des traitements sylvicoles*. ministère des Forêts. 1992. 13 p.

## LA FORÊT NATURELLE

Les forêts naturelles constituent la majorité de la Forêt Drummond.<sup>9</sup> L'érable rouge et la pruche sont bien représentés dans les peuplements feuillus et mélangés alors que les peuplements résineux (au nord du secteur Saint-Joachim-de-Courval) sont constitués de sapins baumiers, d'épinettes rouges, de mélèzes, de thuyas et de pins blancs. Il est possible de voir perchés très hauts de majestueux pins blancs et quelques pruches géantes.



Pierre Jean photographié en octobre 2002 dans une plantation de chênes.

Gracieuseté: Daniel Saint-Hilaire, ing.f.

## RÉFÉRENCES

St-Jean, Carl (2000), *De la forêt de la Southern Canada Power Co. à celle d'Hydro-Québec: un projet de grande envergure pour Saint-Joachim-de-Courval*, 67 p. plus annexes.

Bloc Vert (2008), *Colloque sur l'avenir de la Forêt Drummond. Rapport synthèse*, 64 p.

Jean, Pierre (2008), *Forêt Drummond – 80 ans et des millions d'arbres plus tard*, présentation PowerPoint. 50 diapositives.

La semaine verte (radio-canada.ca); reportage, 23 février 2003.

<sup>9</sup> Certaines parties de plantations maintenant à maturité font peu à peu place à une nouvelle régénération et forment dorénavant une forêt naturelle.

## CARTE GÉNÉRALE DE LA FORÊT DRUMMOND



Depuis quelques années, la Forêt Drummond est surtout fréquentée pour la pratique d'activités de plein air.

NDLR: Les photos sans identification ont été prises par Pierre Mathieu lors d'une visite à la Forêt Drummond en août 2024.



# LES GROUPEMENTS, CES PIONNIERS DE LA FORESTERIE!

Groupements forestiers Québec (GFQ) est heureux de s'associer à cette revue qui met en lumière notre riche histoire forestière.

Parmi les pionniers de cette riche histoire, il importe de faire une place à ces visionnaires qui ont fondé les premiers groupements forestiers au début des années 1970. Né de la volonté de la population de sauver des villages de la fermeture dans la foulée des Opérations Dignité, le modèle unique des groupements forestiers s'est depuis propagé et implanté de façon durable dans le paysage québécois.

Aujourd'hui, GFQ compte 35 groupements membres totalisant plus de 28 100 propriétaires de forêts privées. La gestion commune, l'aménagement intensif et efficace, de même que le développement durable sont autant de principes qui guident les actions des groupements forestiers et visent à favoriser la création de richesse au bénéfice de l'ensemble des régions.

Considérant leur grande productivité, leur proximité des usines et leur fort potentiel de développement, les forêts privées sont appelées à jouer un rôle toujours accru dans le développement économique des régions. L'histoire forestière du Québec continue de s'écrire et les groupements forestiers continueront d'y faire leur place!

Suivez nos activités sur notre site [Groupementsforestiers.quebec](http://Groupementsforestiers.quebec), la page [Facebook.com/Groupementsforestiers](https://www.facebook.com/Groupementsforestiers) et dans le journal *Le monde forestier*.



1175, Lavigerie, bur. 203,  
Québec QC G1V 4P1  
418.877.1344



## ALLONS PÊCHER

LA CARTE INTERACTIVE DES ACCÈS  
AUX PLANS D'EAU DU QUÉBEC





# PIERRE JEAN, UN FORESTIER PASSIONNÉ

Pendant mes 50 ans de pratique forestière, j'ai eu le privilège de rencontrer des individus qui, sans avoir de diplôme universitaire, avaient des habiletés, des compétences, une personnalité et surtout un savoir-faire qui rendaient leur rencontre toujours agréable. Ils étaient riches des connaissances acquises au fil des ans et les partageaient avec une grande générosité.

Mon bon ami Pierre Jean fait partie de ces êtres exceptionnels que j'ai eu énormément de plaisir à côtoyer. Il gérait le territoire, communément appelé la Forêt d'Hydro-Québec à Drummondville, comme si elle était sienne. Il en connaît l'origine, le cheminement dans le temps, le nom des individus qui ont eu une incidence majeure sur son aménagement, le contenu de chaque parcelle, l'âge des peuplements, les traitements sylvicoles réalisés, les rendements exceptionnels, etc. Sans son apport édifiant, ce territoire aurait certainement connu les effets de la pression qui s'exerçait pour en faire une utilisation abusive. Sa vision de la gestion intégrée des ressources était avant-gardiste.

Il côtoyait des chercheurs, des visiteurs européens et des notables de la foresterie avec beaucoup d'assurance et un souci de collaboration exemplaire. Ce technologue impressionnait même les forestiers les plus aguerris.

Pierre est un autodidacte et un passionné dans tout ce qu'il entreprend : il fabrique son arc et ses flèches pour la chasse au chevreuil ; il fait le montage de ses mouches pour la pêche au saumon ; il pratique la trappe durant la saison hivernale ; il fait de la plongée sous-marine ; etc. Ces grandes qualités se manifestent aussi dans les responsabilités qu'on lui confie.

Pour terminer, je veux lui témoigner toute ma reconnaissance pour son travail admirable, d'une qualité exceptionnelle et exercé avec une grande sagesse.

*Pinard ing. for.*

Jacques Pinard, ing.f. retraité (2009)

Directeur régional, Mauricie-Bois-Francs (2000-2003), ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Président de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (2004-2016)



Photo : Pierre Mathieu



- Plans d'aménagement multiressources
- Évaluation forestière
- Plans et devis de déboisement
- Supervision de travaux
- Études d'impacts
- Voirie forestière
- Foresterie urbaine
- Énergie, mines, forêts et environnement (travaux professionnels, entrepreneuriaux, génie civil)
- Relevés au drone (volumétrie, modélisation)
- Opérations forestières
- Inventaire écoforestier et faunique
- Photo-interprétation écoforestière
- Conception et planification de routes forestières et minières

**ENSEMBLE POUR DÉVELOPPER**  
**ENVIRONNEMENT – FORESTERIE**  
**TRAVAUX CIVILS – CONSTRUCTION**



[www.desfor.com](http://www.desfor.com)

1-888-798-3981

[info@desfor.com](mailto:info@desfor.com)

**Du bois, c'est plein de qualités.**

Apprenez-en plus 

Avec la participation financière du



## RECETTES DE CHANTIERS



Par Raymonde Beaudoin

*Autrice de La vie dans les camps de bûcherons au temps de la pitoune, Recettes de chantiers et miettes d'histoire et Il était une fois des draveurs, Éditions du Septentrion*

Photos : Seana Pasic, photographe

Raymonde Beaudoin a vécu une année dans un camp de bûcherons avec ses parents. Sa mère, Colette St-Georges, a toujours été fière de parler de son travail comme cook. C'est la tête haute qu'elle affirmait avoir cuisiné quotidiennement une tarte par homme, en plus des galettes et des gâteaux. Celles et ceux qui relevaient le défi de nourrir tous les jours une cinquantaine d'hommes héritaient d'une lourde tâche : les garder en bonne santé et leur offrir une cuisine roborative et goûteuse.

Les recettes manuscrites de sa grand-mère et de sa mère, ramassées d'un camp à l'autre, d'une génération à l'autre et d'une famille à l'autre, s'avèrent révélatrices d'une véritable tradition culinaire. Ces recettes du terroir québécois sont faciles à réaliser et demandent peu d'ingrédients. Agrémenté de commentaires, d'anecdotes et de photos d'archives inédites, cet ouvrage est plus qu'un livre de cuisine. L'auteure y offre une incursion culinaire dans le temps et y invite le lecteur à s'attabler avec les bûcherons pour partager leur repas.

### LE PAUVRE HOMME TRADITIONNEL

Le baril de lard salé représentait la survie pour plusieurs travailleurs forestiers, autant bûcherons que coureurs des bois. Il en était de même dans la plupart des familles pendant les longs mois d'hiver. On récupérait même le lard de la soupe aux pois pour le faire cuire avec des pommes de terre. Il suffisait de le placer en tranches verticales dans un moule à pain en alternant avec des tranches de pommes de terre d'environ 1 cm d'épaisseur. Le tout était recouvert de lait et cuit au four à 170 °C (325 °F) pendant une heure ou plus pour bien le dorer. En cuisant, les pommes de terre absorbaient le lard qui disparaissait, en quelque sorte. On obtenait ainsi un genre de gâteau nourrissant, appelé « pauvre homme », que mon père trouvait délicieux saupoudré de cassonade au moment de servir.

Comme les porcs sont vendus plus petits qu'à une certaine époque, il est difficile de trouver du lard salé assez épais pour en faire des tranches (le lard d'antan pouvait avoir de 5 à 6 pouces de gras). La fricassée s'avère maintenant un meilleur choix.

### Fricassée du pauvre homme d'Exérina Bélanger de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- 450 g (1 lb) de lard salé, cuit
- 2 gros oignons, émincés
- 6 pommes de terre, en tranches minces
- Du lait pour couvrir le tout
- Quelques clous de girofle
- Poivre

Préchauffer le four à 180 °C (350 °F).

Enlever la couenne du lard et le hacher au moulin à viande. Dans le fond d'un moule à pain, 12 cm x 24 cm (5 po x 9 po), étendre les oignons émincés puis ajouter la moitié du lard haché. Ajouter un rang de pommes de terre tranchées en rondelles (environ 3 pommes de terre). Étendre l'autre moitié du lard salé et une autre couche de pommes de terre toujours en rondelles. Recouvrir le tout de lait. Ajouter les clous de girofle et poivrer. Cuire au four 1 heure ou jusqu'à ce que le dessus soit doré.



## Bœuf mijoté avec des petites pâtes

### Pour le bœuf

- 1,5 kg (3 lb) de bœuf à bouillir (palette)
- 3 oignons, en tranches
- Sel et poivre
- 450 g (1 lb) de lard salé, en tranches
- 4 c. à table de farine
- Assez d'eau pour recouvrir la viande

### Pour les pâtes (dumplings)

- 250 ml (1 tasse) de farine
- 1 c. à thé de poudre à pâte
- ½ c. à thé de sel
- 250 ml (1 tasse) d'eau froide

Couper le bœuf en cubes et le laisser reposer dans un bol avec les oignons, le sel et le poivre pendant 1 heure.

Pendant ce temps, dorer les tranches de lard dans une grande casserole.

En cuisant, le lard salé fond et donne un gras idéal pour rôtir la viande.

Conserver le gras fondu et réserver les tranches.

Enfariner les cubes de bœuf. Dorer les oignons et les cubes de bœuf dans le gras fondu du lard salé.

Laisser tiédir. Recouvrir entièrement d'eau froide le bœuf et les oignons et les tranches de lard salé. Faire cuire à feu doux pendant 3 heures. Ajouter de l'eau si nécessaire pour bien recouvrir le tout pendant la cuisson.

### Dumplings

Dans un bol, mélanger la farine, la poudre à pâte et le sel. Ajouter l'eau et mélanger jusqu'à l'obtention d'une texture ressemblant à celle d'une pâte à crêpe épaisse. Avec une cuillère à soupe, laisser délicatement tomber de petites quantités de pâte dans le mijoté de bœuf très chaud, sans brasser. Les petites boules de pâte remonteront à la surface. Couvrir et laisser mijoter à feu très doux, sans brasser, une dizaine de minutes pour cuire les pâtes.

Certains *cooks* ajoutaient des *dumplings*, héritage de la cuisine irlandaise, à tous leurs mijotés de bœuf.



## Les desserts

Pourquoi autant de pâtisseries ?

Les généreux desserts servaient à compenser l'absence de viande sur les tables au début de la saison. Des hommes mangeaient des desserts même le matin, au déjeuner. Ils apportaient de bonnes provisions de galettes pour la journée, dont quelques unes pour leur cheval. Dans le même ordre d'idées, Michel Lambert rapporte dans son ouvrage sur les camps de bûcherons : « Un journaliste parti faire un reportage en Haute-Mauricie raconte en 1942 avoir mangé varié et abondant dans les cantines de bûcherons... jusqu'à six tartes différentes à un même repas, et des gâteaux en plus, des pruneaux, de la mélasse, du sucre à la crème<sup>1</sup>. »

Les desserts étaient très sucrés, variés et simples à réaliser. Offrir autant de desserts ne viendrait pas de la tradition culinaire des ancêtres de France, mais plutôt de celle des Britanniques qui, selon Michel Lambert, avaient le bec plus sucré. Plusieurs recettes intégraient des raisins secs et des dattes. On cuisait aussi l'avoine de façon régulière, à l'instar des Écossais, dans les desserts tels que les biscuits, les

1 Michel Lambert, *Histoire de la cuisine familiale au Québec – Volume 3 : La forêt, ses régions et ses produits, des origines à aujourd'hui*, Québec, les Éditions GID, 2009, p. 365.

gâteaux et les tartes<sup>2</sup>. Les épices telles que le clou de girofle, la cannelle et la muscade semblaient l'apanage des gens plus aisés. Les familles des régions rurales les réservaient pour cuisiner les desserts du temps des Fêtes comme les gâteaux aux épices.

« Les généreux desserts servaient à compenser l'absence de viande sur les tables au début de la saison. »

Le gingembre, plus abordable, était très populaire. Il était utilisé dans les desserts à la citrouille, les gâteaux, les fèves au lard et les biscuits à la mélasse. Au *chantier*, les poêles de *cookerie* ne disposaient pas toujours de thermomètre sur la porte du four. Ma mère évaluait la température d'un four à bois en y glissant sa main quelques secondes. Plus chaud pour les tartes, moins pour les gâteaux. Plusieurs de ses recettes n'indiquent ni quantité précise ni température de cuisson, que j'ai dû estimer pour le bien de cet ouvrage. Les notes de ma grand-mère Émilianna m'ont parfois fait sourire. Elle écrit, par exemple, « gros comme un œuf de beurre » ou encore « un fond de main de graisse » ou « 3 coups de salière de clou moulu ». Elle savait lire et écrire, et a laissé un plein cahier de recettes. La plupart des familles n'ont pas eu cette chance.

### Galettes de *chantier*

- 125 ml (½ tasse) de graisse végétale
- 125 ml (½ tasse) de sucre
- 250 ml (1 tasse) de cassonade
- 250 ml (1 tasse) de lait
- ¼ c. à thé vanille
- 625 ml (2 ½ tasses) de farine

2 Michel Lambert, *Histoire de la cuisine familiale au Québec – Volume 1 : Ses origines autochtones et européennes*, Québec, les Éditions GID, 2006, p. 386

- 2 c. à thé de poudre à pâte
- 1 c. à thé de bicarbonate de soude
- Une pincée de sel
- Confiture de fraises du commerce

Placer la grille dans le haut du four. Préchauffer le four à 190 °C (375 °F).

Dans un bol, battre la graisse, le sucre et la cassonade. Ajouter le lait et la vanille. Bien mélanger. Dans un autre bol, mélanger le reste des ingrédients secs. Ajouter au mélange précédent en brassant. Avec une cuillère à thé,



disposer de petites boules de pâte sur une tôle graissée ou recouverte de papier parchemin. Creuser légèrement le centre des boules avec un doigt pour y mettre la confiture. Cuire au four de 9 à 10 minutes, jusqu'à ce que les galettes soient dorées.

Donne environ 3 douzaines de galettes. Se congèlent très bien.

Les hommes emportaient quelques galettes supplémentaires dans leur lunch pour récompenser leur cheval quand ils charroyaient ou travaillaient à la garde. Si les hommes bûchaient dans du beau bois, facile d'accès, ils travaillaient seuls, sans cheval. Quand ils devaient bûcher dans des ronds de bois plus éloignés ou sur des terrains accidentés, ils devaient alors faire

équipe, c'est-à-dire, travailler à la garde. Chacun avait son rôle et le cheval prenait alors une très grande importance dans le succès de leurs opérations.

NDLR : Ce texte est tiré de l'ouvrage *Recettes de chantiers et miettes d'histoire* publié aux Éditions du Septentrion que nous remercions pour l'autorisation d'en publier quelques extraits. Pour commander le livre : <https://www.septentrion.qc.ca/catalogue/recettes-de-chantiers-et-miettes-d-histoire>

# imaginemj

AGENCE DE COMMUNICATION

Rigueur, engagement  
et bonne humeur !

Coordination marketing, gestion événementielle et design graphique

Marie-Josée Houde, Directrice

418 931-1166 | [mjhoude@imaginemj.com](mailto:mjhoude@imaginemj.com) | [www.imaginemj.com](http://www.imaginemj.com)  
3000, rue Alexandra, suite 302, Québec Qc G1E 7C8

# NOËL

Par J. A. Duchastel, I. C.

Extrait de *La forêt et la ferme*, vol. 1, n° 6, pp 185-186, 1926

**N**oël est la fête par excellence de toute la chrétienté; elle est célébrée dans le monde entier par des coutumes diverses.

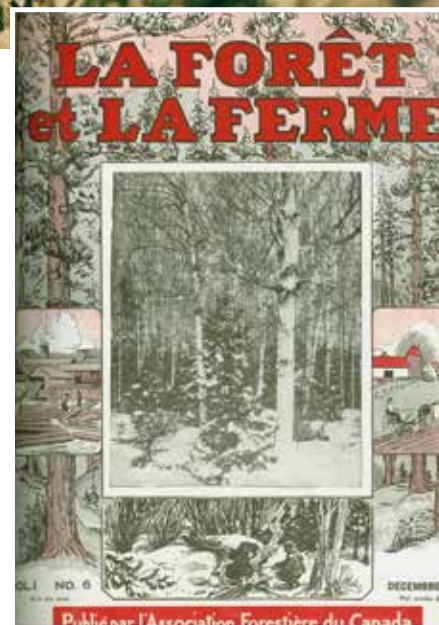
En France, la Noël était la grande fête de nos pères et cette fête était tellement entrée dans leur mœurs que le cri de joie du peuple, aux grandes occasions, était: « Noël, Noël! »

Déjà au Moyen Âge, dans tous les bourgs et villages, on célébrait l'arrivée des rois mages avec des personnages richement costumés pour l'occasion et la scène de Bethléem se déroulait devant les yeux des auditoires émerveillés. Dans les châteaux, aussi bien que dans les chaumières, on traînait en grande pompe jusqu'au foyer l'énorme bûche de chêne recouverte de mousse et entourée de lierre et l'heure à laquelle on mettait le feu à la bûche de Noël était le signal de grandes réjouissances. Au soir de Noël, après la messe de minuit, partout l'on organisait un réveillon immense, auquel étaient conviés les pèlerins, les pauvres gens, les voyageurs réclamant l'hospitalité. Les portes étaient « Noël, Noël! » grandes pour recevoir les bandes de chanteurs annonçant la Noël par leurs cantates.

En Angleterre, la Noël est restée pour ainsi dire la fête nationale; c'est la fête des adultes, aussi bien que celle des enfants; c'est le moment de l'année où les amis échangent des vœux sur des cartes de Noël. Les jours précédant ce grand jour, tous les magasins débordent d'acheteurs, occupés à choisir des présents pour leur famille et leurs amis. Dans la rue, les enfants pauvres s'organisent et chantent en groupes, pour les quelques sous qu'on leur jette de grand cœur, les fameux chants que l'on nomme là-bas « Christmas Carols ».

Il y a de plus le fameux « plum-pudding », institution tout-à-fait nationale et qui souvent prend des proportions gigantesques. Certaines corporations municipales en font confectionner d'énormes qui servent de pièces de résistance aux dîners servis gratuitement aux pauvres de la place.

Il y a aussi en Angleterre la belle coutume de l'arbre de Noël. Dans toutes les maisons, l'on élève dans la pièce principale un arbre plus ou moins grand suivant les bourses, mais élégant et bien conformé, généralement un conifère, chargé de décorations brillantes, de cadeaux divers, de lumières et de bonbons.



Le soir de Noël, les enfants viennent dépouiller l'arbre de ses cadeaux et c'est un plaisir toujours nouveau pour les parents que de voir gambader leurs petits autour de l'arbre aux multiples surprises.

Dans les pays du Nord, en Suède et en Norvège, Noël est la grande fête de famille par excellence. On s'y prépare des mois à l'avance en achetant secrètement les cadeaux pour chacun, afin de faire de belles surprises. L'arbre de Noël est encore ici le centre de la fête toute entière et c'est au foyer de l'aïeul qu'on le dresse.

En Allemagne, la « Christ-Natch » est également célébrée comme une fête de famille et la cérémonie principale consiste dans l'installation d'un beau sapin vert au sein de la famille.

À Rome, détail curieux, il n'y a point de messe de minuit, excepté dans certaines communautés religieuses. Le peuple entier est aux divertissements, il a conservé la coutume des premiers chrétiens de s'abstenir de toute nourriture, « jusqu'aux étoiles, » c'est-à-dire jusqu'à la nuit. C'est alors que l'on commence le repas maigre qui se prolonge jusqu'à minuit pour se changer en repas gras et marquer le début des réjouissances.

Une jolie coutume est celle des petits enfants prédicateurs de sept à dix ans qui viennent prêcher durant la semaine de Noël dans une chaire improvisée dans certaines églises, devant la statue du Santo Bambino ; les délicieux babillages de ces prêcheurs d'un jour attirent des foules considérables.

Dans notre continent, la coutume de dresser dans nos maison un arbre vert et scintillant, chargé de dons pour les petits est devenue légendaire ; cet usage nous est venu d'Angleterre.

Aux États-Unis, cette coutume est aussi très répandue et vient de la même source.

Si l'on remonte encore plus haut dans l'histoire, l'on voit que la célébration de l'arbre de Noël nous vient des temps païens.

Tous les peuples de l'Antiquité adoraient le soleil sous une forme ou l'autre. Les plus grandes fêtes pour honorer cet astre étaient à l'époque du solstice d'hiver ; c'est à ce moment que l'astre vénéré est à sa déclinaison maximum et que la durée des jours va commencer à augmenter et la durée des nuits à diminuer, d'où la grande réjouissance.

Vers 3000 ans avant notre ère, nous trouvons que les Égyptiens célébraient en même temps que les fêtes du solstice d'hiver, la croissance de la douzième feuille du palmier. Cet arbre national, comme on le sait, développe une feuille chaque mois de l'année ; cette douzième feuille représentant pour eux le cycle complet de l'année et l'on se réjouissait à la veille du nouvel an. Nous pouvons conclure de ceci que le palmier semble être le précurseur de notre arbre de Noël.

Beaucoup plus tard, Virgile, dans les Géorgiques, décrit l'arbre symbolique de la célébration des Saturnales, à ce moment, les Romains se servaient de conifères et suspendaient à leurs branches des statues de Saturne.

Il est probable que ce soient les légions romaines qui introduisent la célébration de l'arbre en Germanie. Il est un fait certain que nous retrouvons cet usage en Allemagne, au Moyen Âge, à la célébration de la fête de saint Nicholas, à l'époque de la Noël.

De l'Allemagne, cette coutume a été introduite plus tard en Angleterre, et c'est sans doute ce qui explique pourquoi beaucoup de personnes lui donnent une origine saxonne.

Au Canada, l'arbre de Noël s'est profondément enraciné dans nos coutumes. Un grand nombre de familles ne considéreraient pas la fête de la Noël complète sans l'arbre traditionnel. On a de plus la pieuse et touchante coutume de dresser ces arbres généreux dans bon nombre de nos hôpitaux. Les déshérités de la fortune que la maladie éloigne de leur famille en ces jours de fêtes trouvent, grâce à cette pratique, quelque illusion de bonheur au milieu de la souffrance.

On a souvent exprimé l'opinion dans la presse que la coupe des arbres de Noël était néfaste aux forêts et les dépouillait de jeunes sujets, pleins de promesses. Sur ce point, les idées sont partagées.

Aux États-Unis, l'on évalue à 5 000 000 d'arbres la consommation annuelle des conifères destinés à cette fin. Ce chiffre est évidemment énorme ; il faudrait normalement pour récolter cette quantité d'arbres une forêt où les jeunes pousses sont en âcres (sic). Si nous étudions le problèmes d'un peu plus près, nous constatons que la plupart des arbres servant aux fêtes de Noël proviennent des terres à bois des cultivateurs ainsi que des pépinières où le commerce des arbres de Noël est devenu une exploitation rémunératrice. Il est peu de ces arbres pris dans nos forêts les difficultés de transport sont d'ordinaire trop grandes. Je ne vois pas beaucoup que l'on doive s'alarmer et que l'on parle du déboisement causé dans notre domaine forestier par la coupe de quelques jeunes sapins.

Certaines personnes préconisent l'arbre de Noël vivant et poussant sur place. Ceci est pratique à la campagne ou dans les petits centres où il y a beaucoup d'espace. On plante sur une pelouse un arbre, un beau conifère bien fourni qui servira d'année en année d'arbre de Noël pour la famille, voire même quelquefois pour tout l'arrondissement. Cet arbre est souvent fort grand, il est chargé de décorations de tous genres et d'ampoules électriques multicolores qui lui donnent la nuit un aspect féérique.

Continuons donc sans crainte à encourager cette belle coutume de l'arbre de Noël ; elle cause une grande joie parmi les petits et

apporte au sein de la famille une atmosphère de bonheur et de paix. Sachons cependant choisir les sujets dans nos bois, coupons ces petits arbres avec méthode, dégageons les endroits de la forêt où les jeunes pousses sont en trop grand nombre et se gênent dans leur développement; ayons soin de laisser suffisamment de jeunes sujets pour assurer une forêt nouvelle, saine et pleine de promesses.

Si nous faisons ainsi, nous n'avons rien à craindre pour l'avenir et notre population rurale bénéficiera d'un petit commerce légitime et parfois rémunérateur. La grande fête de Noël sera une joie pour tous et fera mentir le vieux dicton: «le bonheur des uns fait le malheur des autres».



L'épinette est un des plus beaux arbres de Noël que nous ayons. C'est un arbre qui donne du travail, à des milliers d'ouvriers, apporte l'aisance dans beaucoup de foyers et, chargé de jouets fait à la Noël, le plaisir de combien d'enfants. C'est décidément un arbre bienfaisant.

**Fabriquer le meilleur bois d'oeuvre au monde, grâce au meilleur monde !**

**Depuis 1958 !**

Saint-Pamphile



Amos




Québec



**Contact**

418-871-2626

info@materiauxblanchet.ca

 @materiauxblanchet



**Matériaux  
Blanchet**





*Au service de la profession  
depuis près de 40 ans !*

[groupe-ddm.com](http://groupe-ddm.com)

825, rue Raoul-Jobin  
Québec (Québec) CANADA G1N 1S6  
Téléphone : 418 877-5252  
Télécopieur : 418 877-6763

- *Environnement*
- *Études économiques*
- *Foresterie*
- *Génie civil*
- *Géomatique et technologie de l'information*
- *International*
- *Planification stratégique*
- *Urbanisme et aménagement du territoire*

*Experts-conseils depuis 1987*

Certifié ISO 9001:2015

# CHANTIERS CHIBOUGAMAU

# MERCI !

## À NOS PARTENAIRES

Ressources naturelles  
et Forêts

Québec



UNIVERSITÉ  
LAVAL

## À NOS MEMBRES VAN BRUYSSSEL



Bureau de promotion des  
produits du bois du Québec  
(QWEB)



Jean-Claude Mercier



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec



Louis Campeau



Pierre J.H. Richard



## À NOS MEMBRES BIENFAITEURS



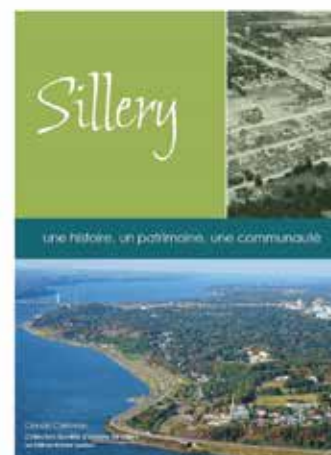
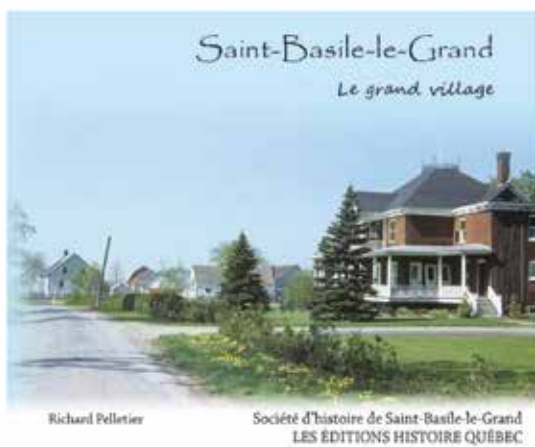
Réjean Bergevin





Éditions  
Histoire Québec

Nouvelles parutions



Plus qu'un magazine pour les passionnés



[www.histoirequebec.qc.ca](http://www.histoirequebec.qc.ca)

**DEVENEZ  
MEMBRE**

**DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
FORESTIÈRE DU QUÉBEC !**

La SHFQ est une organisation à but non lucratif consacrée à la collecte, à la préservation et à la diffusion de l'histoire des forêts et de la foresterie québécoise. Elle produit et diffuse du contenu mettant en valeur les aspects historiques et sociaux de la foresterie québécoise, de ses usages de même que des femmes et des hommes qui, par leur travail, leurs recherches et leurs récits, ont contribué à forger ce pays.

Votre adhésion vous permettra d'accéder à la totalité des documents du centre de documentation du site de la Société, plus particulièrement :

- Revue *Histoires forestières du Québec*, publiée deux fois par an
- Tous les articles publiés par la SHFQ
- Des collections, livres et autres revues à valeur historique
- Des archives et autres documents d'intérêt

Adhésion:

<https://shfq.ca/register/regulier>

